

6212-03-052

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FRANÇOIS LAFOND, président  
M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT  
TECHNIQUE À HÉBERTVILLE-STATION  
PAR LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
DU LAC-SAINT-JEAN**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 23 avril 2013 à 19 h  
Salle multifonctionnelle Saint-Bruno  
563, rue St-Alphonse  
Saint-Bruno

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 23 AVRIL 2013

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS	
SERVICES MATREC INC.....	11
M. Bernard Gobeil	
COMITÉ D'OPPOSITION AU DÉPOTOIR D'HÉBERTVILLE-STATION.....	12
M. Paul Morin	
Mme GUYLAINE LACHANCE .....	13
M. ALAIN DUFOUR.....	15
ASSOCIATION DU LAC BELLEVUE .....	16
M. Lucien Larocque	
Mme ÉMÉLIE BRIDEAU.....	17
ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU SAGUENAY .....	18
M. Daniel Desgagné	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN .....	20
M. Michel Lavoie	
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR .....	21
M. Lucien Boily	
M. Guy Ouellet	
REPRISE DE LA SÉANCE	
DÉPÔT DE DOCUMENTS .....	32
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme ÉMÉLIE BRIDEAU.....	47
M. DANIEL DESGAGNÉ.....	49
M. BERNARD GOBEIL .....	52
M. LUCIEN LAROCQUE.....	57
Mme LUCIENNE TREMBLAY .....	63
M. PAUL MORIN .....	71
Mme GUYLAINE LACHANCE.....	79
REPRISE DE LA SÉANCE	
Mme GUYLAINE LACHANCE (SUITE) .....	84
M. HUBERT BOURQUE .....	90
Mme JOHANNE BRIDEAU.....	99
M. MARCO SYLVAIN .....	106
M. GILLES LACHANCE.....	110
M. RÉGIS BOUCHARD .....	112

**SÉANCE DU 23 AVRIL 2013  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station.

10

Je me présente, François Lafond, et je présiderai cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet. Je serai secondé par le commissaire Louis-Gilles Francoeur.

15

Je vais procéder à la lecture de la lettre-mandat reçue du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs le 14 mars dernier et adressée au président du BAPE, monsieur Pierre Baril. Elle se lit comme suit:

20

"En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'aménagement du lieu d'enfouissement technique situé à Hébertville-Station par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite."

25

Et c'est signé Yves-François Blanchet.

30

Je dois vous rappeler qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Notre mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

35

Outre sa responsabilité d'enquêter, la Commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

40

De plus, la Commission examinera, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects biophysique, social et économique.

Ainsi, dans le cadre de la Loi sur le développement durable, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize (16) principes de la loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

45 Enfin, la Commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête.

50 Mon collègue monsieur Francoeur et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

55 La Commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière. C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

60 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'arrière.

65 Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserverai le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles. Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

70 Parallèlement aux travaux de la Commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. À partir de ces deux (2) analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres. Par la suite, le gouvernement du Québec rendra une décision sur le projet.

75 Cette Commission d'enquête et d'audience publique effectuera l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec. Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la Procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à vous rendre à l'accueil où une documentation pertinente est disponible.

80 Le mandat de la Commission d'enquête a débuté le 15 avril et sera d'une durée maximale de quatre (4) mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs au plus tard le 14 août 2013.

Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos règles de procédure. Je présenterai l'équipe qui assistera la Commission et les personnes-ressources invitées. Puis les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête. Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

85

Une pause d'environ quinze (15) minutes suivra la présentation du promoteur. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées, dans l'ordre d'inscription, à venir poser leurs questions.

90

L'audience publique est divisée en deux (2) parties, la première partie débute ce soir. L'objectif de celle-ci vise à compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la Commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources. Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

95

La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants mais bien les questions qu'ils souhaitent poser. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous l'entendrons seulement en deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire à compter du 22 mai prochain. C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet.

100

Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent préalablement transmettre le formulaire "avis d'intention" disponible à l'accueil à l'arrière et dans le site Web du BAPE. Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible votre intention de déposer un mémoire à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Renée Poliquin, qui est à l'arrière de la salle. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique.

105

110

De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie de l'audience, soit au plus tard le 17 mai à midi.

115

Au moment de la présentation de votre mémoire, nous échangerons avec vous afin de bien comprendre votre position.

120

Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission d'enquête sans le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur le projet. Ces trois (3) options sont donc possibles.

Ensuite, faites-le savoir à la coordonnatrice au plus tard deux (2) semaines avant la deuxième partie de l'audience publique, soit le 8 mai prochain.

125 À la fin de l'audience publique, la Commission pourrait avoir besoin de poursuivre ses recherches pour compléter son examen du projet et son analyse. La Commission compte recevoir les réponses dans un délai de vingt-quatre (24) ou quarante-huit (48) heures. Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics. Ils deviendront accessibles par Internet dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

130 De plus, l'ensemble du dossier peut être consulté dans les centres de consultation, sur le site Web du BAPE, à nos bureaux à Québec et à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'UQAM.

135 Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Ces transcriptions seront également disponibles par Internet dans les centres de consultation régionaux.

140 Je vous signale également que toutes nos séances, en première comme en deuxième partie, sont diffusées en mode audio et vidéo en direct sur Internet, via le site Web du BAPE.

145 Une visite publique est prévue afin de permettre à tous d'obtenir plus d'informations sur le projet d'aménager un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station. Les détails vous seront communiqués après la pause.

Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience publique. Tout d'abord, voyons la disposition de la salle.

150 Au centre, face à vous, la Commission d'enquête. À ma gauche, la table des analystes, celle des personnes-ressources et la table de la sténotypiste qui, normalement est à gauche, mais qui, maintenant, est à droite à cause de la largeur de la salle!

155 À l'arrière, la table de l'équipe de la Commission. Et finalement, à ma droite, la table des représentants du promoteur et devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions.

160 L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, se fait à l'arrière auprès de monsieur Luc Nolet et de madame Renée Poliquin. Ce soir, le registre sera ouvert à la première pause. Deux (2) questions sont admises par intervention. Cette règle permettra au plus grand nombre de participants de venir poser leurs questions.

Toutes les questions du public comme les réponses doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée.

165 Pour les questions posées par le commissaire Louis-Gilles Francoeur, les porte-parole sont invités à lui répondre directement.

170 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de votre question. Bien entendu, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de cette question.

175 Vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre pour d'autres questions concernant le projet.

180 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de quarante-huit (48) heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics pendant la première partie de l'audience.

185 Si une information ou un document demandé par la Commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la Commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention "confidentiel". Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

190 Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera rendue publique. Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision. À la suite de quoi, l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou sera renvoyée à la personne qui l'a fournie sans que la Commission en tienne compte dans ses travaux.

195 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la Commission.

Vous pouvez aussi seulement nous communiquer la référence à un document. La Commission examinera son contenu comme elle le fait pour tous les documents déposés.

200 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné  
une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer  
la qualité de nos services. Je vous demande donc de bien vouloir le remplir et le remettre au  
personnel à l'arrière de la salle.

205 J'ai maintenant, le plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission d'enquête. À ma  
gauche les analystes, mesdames Julie Crochetière et Marie Conilh de Beyssac et monsieur Yvon  
Deshaies.

210 À l'arrière de la salle, la coordonnatrice, madame Renée Poliquin, et le conseiller en  
communication, monsieur Luc Nolet. Madame Denise Proulx assure le travail de sténotypie et, du  
Centre de services partagés du Québec, monsieur Michel Guimond est responsable de la  
logistique, et monsieur Michel Filteau est technicien au son.

215 Et permettez-moi également de souligner la présence de monsieur Pierre Dufour. Pierre,  
c'est notre technicien qui s'occupe, là, finalement, du vidéo et également de l'audio sur le Web.  
Donc on est très content de sa présence ce soir.

Maintenant, permettez-moi de vous présenter les personnes-ressources.

220 Du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs,  
monsieur Patrice Savoie. Est-ce que vous auriez l'amabilité de nous présenter les personnes qui  
vous accompagnent, monsieur Savoie?

**PAR M. PATRICE SAVOIE:**

225 Oui monsieur le Commissaire. Avec moi, à ma gauche, monsieur Michel Bourret de la  
Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés. Dans la salle, madame Lisa Gauthier  
de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

230 Monsieur Frédéric Chouinard aussi de la Direction régionale du Centre de contrôle  
environnemental du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

235 Et seront présents demain soir, monsieur Jean Samson de la Direction des politiques de la  
qualité de l'atmosphère concernant le bruit, et madame Lucie Wilson de la Direction du suivi de  
l'état de l'environnement au Service des avis et des expertises qui fera une présentation sur les  
objectifs environnementaux de rejets.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

240 Est-ce que vous avez des documents à déposer, monsieur Savoie?

**PAR M. PATRICE SAVOIE:**

245 Pas pour l'instant, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Maintenant je vais aller voir madame Lina Gagnon.

250 **PAR Mme LINA GAGNON:**

Bonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

255 Bonsoir madame Gagnon. Est-ce que vous êtes accompagnée de collègues?

**PAR Mme LINA GAGNON:**

260 Le directeur général de la municipalité, monsieur Dave Corneau.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

265 Parfait. Est-ce que vous avez des documents à déposer, madame Gagnon?

**PAR Mme LINA GAGNON:**

Ils ont été déposés auprès de madame...

270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Poliquin?

**PAR Mme LINA GAGNON:**

275 Poliquin, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

280 Oui, d'accord. Merci. Bonjour madame Audet.

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

285 Oui, bonjour, Nathalie Audet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

290 Nathalie Audet, effectivement, de la MRC. Est-ce que vous êtes accompagnée de collègues, madame Audet?

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

295 Oui, monsieur Sabin Larouche, directeur général de la MRC qui est ici avec nous dans la salle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

300 Parfait. Est-ce que vous avez des documents à déposer?

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

Nous avons fait tous nos devoirs, on vous a envoyé ça la semaine passée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

305 Parfait, je vous remercie, madame Audet.

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

310 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

315 Maintenant on va aller du côté du ministère de Santé et des Services sociaux, docteur Benoît Girard. Est-ce que vous êtes accompagné de collègues, monsieur Girard?

**PAR M. BENOÎT GIRARD:**

320

Bonsoir. Oui, je suis accompagné de monsieur David Simard qui est mon collègue.

Et nous avons déposé aussi une dizaine de documents qui vont tenter de répondre aux questions que vous nous avez posées.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

325

Parfait, merci beaucoup.

Ensuite, monsieur Omer Gauthier, êtes-vous accompagné de collègues?

330

**PAR M. OMER GAUTHIER:**

Non, je suis seul ce soir et il n'y avait aucun document à déposer.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

335

D'accord. Vous êtes du ministère des Ressources naturelles si je comprends bien, monsieur Gauthier. Merci.

340

De RECYC-QUÉBEC, monsieur Francis Vermette. Est-ce que vous êtes accompagné de collègues?

**PAR M. FRANCIS VERMETTE:**

345

Non, je suis seul.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Est-ce que vous avez des documents à déposer, monsieur Vermette?

350

**PAR M. FRANCIS VERMETTE:**

Tous les documents à déposer l'ont déjà été.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

355

Parfait, merci. Et finalement, de la municipalité de Saint-Bruno, monsieur Philippe Lusinchi. Est-ce que vous êtes accompagné de collègues, monsieur Lusinchi?

**PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

360

Vraisemblablement, monsieur le maire et le directeur général ont promis de venir faire un tour.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

365

D'accord, merci. Est-ce que vous avez des documents à déposer?

**PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

370

Ils ont été déposés à madame Poliquin avant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

375

Parfait, merci beaucoup.

**PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

Merci.

380

**PAR LE PRÉSIDENT:**

385

Certains ministères, organismes, villes ou municipalités ont été invités par la Commission d'enquête à répondre par écrit à des questions qui leur seraient soumises. Il s'agit d'Environnement Canada, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère des Transports, et je note ce soir la présence de monsieur Donald Martel, qui est présent en salle.

Et ensuite de ça, de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur et également de la Ville de Saguenay.

390

J'invite maintenant le porte-parole du promoteur à nous présenter son équipe.

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

395 Oui bonsoir monsieur le Président. Donc, à ma gauche – je me présente d'abord, Lucien  
Boily, président de la Régie des matières résiduelles. À ma gauche, monsieur le directeur général  
de la Régie, monsieur Guy Ouellet. À ma droite, monsieur André Simard qui est l'ingénieur chargé  
du dossier de la firme GENIVAR et, à la droite de monsieur Simard, monsieur Robert Comeau qui  
est chargé de l'étude d'impact au niveau de la firme AECOM.

400

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci.

405

---

**PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS  
SERVICES MATREC INC.**

410 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter chacun des requérants à présenter sa demande d'audience  
publique et à lire sa requête.

415

Je vous demande de vous en tenir strictement aux motifs présentés au ministre, puisque les  
mémoires et les opinions sur le projet sont entendus en seconde partie de l'audience.

Je me réserve le droit de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture de votre  
requête originale.

420

Et j'invite monsieur Bernard Gobeil de Services Matrec inc.

Bonsoir monsieur Gobeil.

425 **PAR M. BERNARD GOBEIL:**

Bonsoir. Je vais vous lire la requête qu'on adressait à monsieur le ministre le 22 mars 2013.

430

"Monsieur le Ministre, par la présente, nous vous demandons de tenir une audience publique  
sur le projet d'établissement d'un nouveau lieu d'enfouissement technique (LET) à Hébertville-  
Station au Lac Saint-Jean.

435 "Ce projet nous préoccupe principalement en raison du fait qu'il vise une partie des matières  
résiduelles du Saguenay alors que nous avons un projet de LET en développement à moins de  
huit kilomètres (8 km) du projet de LET d'Hébertville-Station. En effet, Parc environnemental AES  
inc. (propriété de Services Matrec inc.) propose depuis 1999 un projet de parc environnemental à  
Larouche, lequel intègre un lieu d'enfouissement technique. De plus, ce projet a déjà été soumis à  
la Procédure d'évaluation environnementale et a fait l'objet d'un décret autorisant sa réalisation.

440 "Plus précisément, les motifs de la requête sont les suivants :

445 "Le décret autorisant notre projet de LET à Larouche spécifie clairement sa capacité de  
desservir l'ensemble de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, ce qui présente des avantages  
économiques très importants. Or, l'étude d'impact est inexacte au sujet de la capacité réelle de  
notre projet à desservir la totalité de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

450 "Les avantages économiques et environnementaux de l'alternative d'un seul site  
d'élimination n'ont pas été bien évalués. Entre autres, la comparaison des coûts du projet de la  
RMR du Lac-Saint-Jean avec notre proposition n'a pas été faite sur la même base de durée.

455 "Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous apporterez à la présente."

Et j'ai signé, Bernard Gobeil, je suis le directeur général du Saguenay, vice-président  
Traitement de Services Matrec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Gobeil.

460 \_\_\_\_\_  
**COMITÉ D'OPPOSITION AU DÉPOTOIR D'HÉBERTVILLE-STATION**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

465 J'invite maintenant monsieur Paul Morin, le représentant du Comité d'opposition au dépotoir  
d'Hébertville-Station.

470 Bonsoir monsieur Morin.

**PAR M. PAUL MORIN:**

475 Bonsoir messieurs les Commissaires, bonsoir tout le monde, j'ose pas les nommer, quelques noms m'ont échappé.

Voici l'objet de notre demande.

480 "Le dépôt de l'étude d'impact du projet en titre confirme la légitimité des interrogations citoyennes et la nécessité d'obtenir réponses à leurs questionnements quant à:"

Voilà les sujets sur lesquels on s'interroge:

485 "Le choix du site; le faible débit du ruisseau récepteur et du lixiviat; la construction du site; la qualité du lixiviat et son traitement; la qualité des eaux de surface; la présence de marais et de zones humides; la distance des sablières et des bancs d'emprunt; la justification économique du projet; la gestion et l'opération du site de la RMR Lac-Saint-Jean; au volume de déchets traités; à la dispersion atmosphérique des gaz; à la propriété du site lui-même; à la nécessaire régionalisation de l'enfouissement et du traitement des déchets pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean; à la nécessité de traiter les matières organiques en un seul endroit à partir de 2015.

490 "Dernièrement – dernière chose – à l'élimination des nuisances tels les corbeaux, goélands et vermines."

495 Merci.

---

**GUYLAINE LACHANCE**

500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, je vais inviter madame Guylaine Lachance.

505 Bonsoir madame Lachance.

**PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

510 Bonsoir. Alors j'avais écrit la lettre à monsieur le ministre en parlant avec mon cœur, et là, je vois que le format est peut-être un peu différent de mes précédents confrères.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous pouvez y aller avec votre cœur, on vous écoute quand même!

515 **PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

Ah, m'a le lire!

520 "Alors le dépôt de l'étude d'impact que nous attendons depuis trois (3) ans, que nous questionnons depuis trois (3) ans, n'ayant aucune réponse satisfaisante du RMR, ne nous confirme pas que la gestion d'un site d'enfouissement serait sécuritaire tant que ce sera fait par des gestionnaires qui apprennent sur le tas.

525 "Ils n'ont pas réussi à convaincre les citoyens de L'Ascension, lieu de l'ancien site, qu'un site d'enfouissement c'est payant, ceci étant leur principal argument pour ne pas discuter avec le privé, dont les coûts sont vraiment moins chers pour les citoyens de Saguenay.

"Ils n'ont pas réussi à gérer efficacement le bassin de lixiviat pendant toutes ces années.

530 "Ils n'ont pas réussi à garder ce site propre, loin des goélands et des déchets jonchant le sol.

"Ils ont fait une gestion de bouts de chandelles depuis tant d'années qu'ils ne sont pas prêts du tout et pleurent le ministre de se presser.

535 "Ils n'ont pas respecté leurs propres critères pour le choix d'un site sur les quarante-deux (42) en étude au préalable, les neuf (9) lots boisés dans les montagnes leur apparaissent l'idéal parce qu'ils appartiennent à un petit qu'ils ont pu manipuler et faire peur, ainsi le maire et les conseillers de la municipalité d'Hébertville-Station ne savaient pas au départ qu'ils ne pourraient plus reculer.

540 "Ils n'ont aucun respect pour les voisins du site, menaçant d'exproprier si on n'entre pas dans leur combine.

545 "Pour ces quelques raisons et encore bien d'autres, je demande l'audience du BAPE en espérant que des spécialistes de la question viennent confronter le RMR qui nous ridiculise avec leurs réponses simplistes depuis trop longtemps."

Guyline Lachance, une résidente voisine du site, rang 8, Saint-Bruno.



550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Lachance.

555

---

**ALFRED DUFOUR**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

560 Maintenant, monsieur Alain Dufour. Est-ce que monsieur Dufour est présent? Oui, d'accord.

**PAR M. ALFRED DUFOUR:**

565

Je m'appelle Alfred Dufour.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir monsieur Dufour.

570

**PAR M. ALFRED DUFOUR:**

Bonsoir. On appartient à une ferme qui est voisine du lieu projeté pour le site d'enfouissement, c'est une ferme familiale qu'on est trois (3) partenaires, trois (3) frères à qui appartient la ferme.

575

Mon nom est Alfred. Mon frère Alain est l'administrateur de notre ferme.

Alors je vais vous lire notre requête. C'est:

580

"Cabinet du ministre, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Édifice Marie... – enfin l'adresse.

"Objet: demande d'audience publique au sujet du site d'enfouissement technique d'Hébertville-Station.

585

"Monsieur, étant un propriétaire de terrains près du site visé, j'ai beaucoup de préoccupations à ce sujet: pollution due aux oiseaux indésirables, assèchement du ruisseau récepteur en période estivale, pollution du ruisseau voisin de ma résidence, dépréciation de mes

590 propriétés ainsi que ma résidence, pollution sonore, destruction des milieux humides, inquiétudes des failles à l'endroit du site, pollution due à la vermine.

"Pour tous ces questionnements, je requiers des audiences publiques du BAPE."

Voilà!

595

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Dufour.

600

---

**ASSOCIATION DU LAC BELLEVUE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

605

Maintenant, l'Association du lac Bellevue, monsieur Lucien Larocque.

Bonsoir monsieur Larocque.

610

**PAR M. LUCIEN LAROCQUE:**

Bonsoir monsieur le Président. Moi aussi, c'est pas tout à fait qu'est-ce qu'on avait envoyé au ministre, mais je vas faire un résumé de nos points.

615

Nous autres, on est l'Association des propriétaires de lots de chalets au lac Bellevue, on a à peu près dix (10) chalets présentement, puis il y a quelques autres qui sont en voie de construction, des propriétaires de lots.

620

Une des premières raisons, c'est que le site de L'Ascension est pas complété, il est pas rempli à capacité donc il peut y avoir la capacité d'enfourer des déchets à cette place-là.

Il y a aussi le site de Matrec à Larouche qui a déjà un mandat pour un LES, donc ce serait assez facile de le transformer en LET qui est plus sécuritaire pour l'environnement.

625

Ça fait que sur ces deux (2) points-là, on voit que le site proposé n'est pas requis.

Puis si on compare les figures 2 et 4 fournies dans le résumé de la RMR, il y a à peu près trois (3) plans d'eau qui vont être détruits par ce site-là. Les cellules 1 à 5 vont détruire une partie

630 d'un plan d'eau, les cellules 9 à 13 vont complètement être sur un autre plan d'eau, puis les lacs de  
lixiviat, encore une fois, vont détruire un autre petit plan d'eau.

635 Une des raisons les plus importantes pour nous autres, c'est qu'on est situé, le lac Bellevue,  
à à peu près quatre cents mètres (400 m) du site proposé. Autrement dit, le site est quasiment  
dans notre cour arrière.

Ça fait que ça va nous affecter immédiatement, le bruit, les odeurs, les goélands, plus de  
rongeurs, les ours. C'est sur le top d'une montagne, ça fait que les déchets, comme les sacs de  
plastique, ça va se ramasser sur nos terrains.

640 Puis encore là, vu que nous autres, on est à quatre cents mètres (400 m), l'aspect négatif sur  
nos propriétés, ça va avoir une baisse de valeur de nos propriétés.

645 Puis certains de nos chalets sont habitables à l'année, ça fait que si, dans le futur, on voulait  
se creuser des puits artésiens pour s'amener de l'eau, bien à quatre cents mètres (400 m) d'un site  
d'enfouissement, on peut oublier ça, c'est rendu que ça va être impossible, là.

Ça fait que c'est ça les raisons pourquoi que nous autres, on demande une enquête.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

650 D'accord, je vous remercie monsieur Larocque.

655 \_\_\_\_\_  
**ÉMÉLIE BRIDEAU**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

660 Madame Émélie Brideau s'il vous plaît.

Bonsoir madame Brideau.

**PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:**

665 Bonsoir.

670 "Je suis une résidente d'Hébertville-Station et le projet du lieu d'enfouissement technique dans mon village soulève des questions dans mon esprit. Je vous demande une audience publique afin que je puisse poser mes questions reliées à ce projet. Mes interrogations concernent entre autres:

"L'utilisation du matériau de recouvrement, le "fluff" automobile.

675 "Le respect des seize (16) principes reliés à la Loi sur le développement durable.

"La date concernant la décision d'une fiducie municipale ou privée pour la gestion des frais de postfermeture.

680 "Quelles sont les technologies de traitement thermique servant de comparaison dans le contrat de la firme Dessau en 2010, dont le mandat était de documenter les alternatives de collecte et de traitement des matières résiduelles?

685 "À titre de documentation pour des fins de prévision et-ou d'évaluation, serait-il possible de voir en détail l'état financier pour les deux (2) dernières années de fonctionnement ainsi que ceux au stade de fermeture du site de L'Ascension?

690 "Comment le promoteur peut garantir qu'il n'y aura pas de dépréciation de la valeur immobilière dans le village d'Hébertville-Station et sinon, comment pense-t-il dédommager les citoyens?

"Le promoteur affirme ne pas avoir de plan B au site d'enfouissement d'Hébertville-Station, est-ce un manque de vision ou de compétence? Merci de votre attention."

695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Brideau.

700

---

**ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU SAGUENAY**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

705 Ensuite, pour l'Organisme de bassin versant du Saguenay, monsieur Daniel Desgagné.

Bonsoir monsieur Desgagné.

**PAR M. DANIEL DESGAGNÉ:**

710 Bonsoir monsieur Lafond, monsieur Francoeur. D'abord merci de nous permettre de s'exprimer.

715 Mon nom est Daniel Desgagné, je suis le président de l'Organisme de bassin versant du Saguenay. Je vais vous faire la lecture de la lettre que nous avons adressée à monsieur le ministre Yves-François Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

720 "Monsieur le ministre, l'Organisme de bassin versant du Saguenay vous demande par la présente de tenir une audience publique sur le projet d'aménagement d'un site d'enfouissement technique à Hébertville-station.

725 "L'Organisme de bassin versant du Saguenay, l'un des quarante (40) organismes de bassin versant reconnus et financés par le Gouvernement du Québec, souhaite que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tienne des audiences publiques afin de faire toute la lumière sur l'impact qu'aura la construction et, par la suite, l'exploitation du site d'enfouissement sur l'eau de surface et souterraine des bassins versants des rivières avoisinantes.

730 "En tant qu'organisme voué à la protection, la restauration et la mise en valeur de l'eau par la mise en œuvre d'une gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Saguenay, nous souhaitons obtenir plus d'information sur les impacts négatifs du projet sur la qualité de l'eau, les milieux humides et les écosystèmes aquatiques.

735 "Nous croyons que la tenue d'une audience publique par le BAPE permettra aux intervenants locaux et aux membres de notre Table de concertation de poser toutes les questions en lien avec les préoccupations légitimes, entre autres quant à la protection de la qualité de l'eau et son utilisation rationnelle dans une perspective de développement durable.

740 "Nous vous prions d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux."

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Desgagné.

745 **PAR M. DANIEL DESGAGNÉ:**

Merci.

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN**

750

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Finally, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean et c'est monsieur Michel Lavoie.

755

**PAR M. MICHEL LAVOIE:**

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

760

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir monsieur Lavoie.

765

**PAR M. MICHEL LAVOIE:**

Donc: "Demande d'audience publique concernant le projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station.

770

"Monsieur le Ministre, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean vous demande par la présente de tenir des audiences publiques pour le projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station. Vous trouverez ci-dessous les raisons motivant cette demande.

775

"En premier lieu, ce projet nous préoccupe par les impacts susceptibles d'affecter la biodiversité relative au secteur visé. Comme il y a plusieurs lacs à proximité du site, nous sommes inquiets des impacts relatifs à la qualité de l'eau du secteur visé par le projet. De plus, le projet contribuera à la destruction de plusieurs milieux humides.

780

"Notre organisme se questionne également sur les impacts envers les espèces fauniques présentes. La présence de goélands, conséquence de la mise en place du projet, risque de perturber la faune et la flore présente sur le site.

785

"Les audiences publiques sur l'environnement constituent la seule instance qui puisse offrir l'opportunité aux citoyens et aux groupes de se faire entendre et d'acquérir de l'information et, pour ces raisons, il est primordial que cet instrument perdure au sein de notre société.

790 "En terminant, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean veille à ce que l'environnement demeure au cœur des priorités du développement régional et qu'il fasse partie intégrante des décisions."

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

795 Merci monsieur Lavoie.

---

### PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

805 Monsieur Boily, avant de vous céder la parole, auriez-vous l'amabilité de nous indiquer les documents que vous avez déposés et je pense que la Commission avait demandé beaucoup de documents, donc j'aimerais que, si vous pouviez nous les indiquer de façon à ce que je puisse les rayer.

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

810 Oui monsieur le Président. Donc monsieur Ouellet, là, va vous faire cette lecture-là et vous donner tous ces documents-là.

**PAR M. GUY OUELLET:**

815 Oui, bonjour monsieur le Président. Donc on vous a transmis également l'ensemble des documents que vous nous aviez demandés lors de notre rencontre. Seul un document n'a pu être remis, c'est, le document manquant, c'est le "Rapport annuel 2012", que nous sommes en train de compléter.

820 Également, on a fait un ajout de document, soit concernant le "Réaménagement de la géométrie du site", un document réalisé par la firme GENIVAR, donc qui a été également déposé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

825 Parfait. Donc tous les documents qui ont été demandés ont été entièrement déposés?

**PAR M. GUY OUELLET:**

830 Absolument. Comme je vous répète, seul le rapport annuel qui est en fin de réalisation devrait être remis sous peu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

835 Parfait. Merci monsieur Ouellet.

Maintenant, je vous laisse la parole, monsieur Boily, pour présenter votre projet, donc environ une quinzaine de minutes, s'il vous plaît.

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

840 Alors, monsieur le Président, monsieur le Commissaire, mesdames et messieurs, bonsoir et merci de nous accueillir ce soir.

845 Comme les présentations ont été faites, donc je me permettrai de sauter les présentations que je devais faire. Donc, comme vous avez pu le voir, je suis accompagné ce soir et un intervenant majeur qui est monsieur Guy Ouellet, qui est le directeur général de la Régie, ainsi que des collègues qui sont à côté de moi qu'on a présentés tout à l'heure.

850 Nous sommes ici pour vous présenter le projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station.

855 Au cours des vingt (20) prochaines minutes, nous ferons d'abord une courte présentation de la Régie, nous parlerons ensuite de la justification du projet puis nous ferons une brève description de celui-ci. Il sera ensuite question des répercussions environnementales ainsi que des mesures d'atténuation et de compensation. Suivront les coûts du projet, un bref échéancier et les mesures de suivi.

860 Comme plusieurs d'entre vous le savent, la création de la Régie, en 2008, est le résultat d'une entente intervenue entre les trois (3) MRC du Lac-Saint-Jean dans le but de répondre à la volonté gouvernementale de bâtir une économie plus verte avec une politique de gestion des matières résiduelles.

865 Notre mandat est de voir à la gestion des activités de toutes les filières des matières résiduelles pour les trente-six (36) municipalités du Lac-Saint-Jean et de la Communauté montagnaise de Mashteuiatsh. Pour ce faire, la Régie s'est dotée d'une équipe de professionnels



dédiés à la gestion des matières résiduelles, en plus d'être appuyée par un groupe, soit le Groupe Coderr, un organisme d'économie sociale pour la collecte et l'opération des différents plans.

870 Il faut préciser que le projet est à l'image de la philosophie de la Régie puisqu'il constitue une façon de s'assurer de la maîtrise d'œuvre de tous les projets qui concernent nos ressources.

875 Pour ce faire, la Régie a érigé un réseau de huit (8) écocentres, de trois (3) centres de transfert, d'un centre de tri, d'une unité de traitement des boues de fosses septiques et d'un lieu d'enfouissement technique. Sans compter plusieurs programmes et activités tels que l'Escouade Bleue, le programme Jean Pile, et ce, dans le cadre de la promotion des bonnes pratiques de recyclage.

880 Aujourd'hui, tous les élus sont convaincus que les matières résiduelles doivent désormais être perçues comme une ressource. Nous pensons, tel que cité par RECYC-QUÉBEC à titre d'exemple, qu'une gestion adéquate de ces matières est non seulement bénéfique pour l'environnement mais qu'elle peut aussi s'avérer rentable pour la collectivité, à condition, bien sûr, que nous en contrôlions la gestion.

885 En ce qui concerne le projet en question, nous devons nous rappeler que les citoyens de L'Ascension ont manifesté leur désaccord avec la poursuite de l'exploitation du site actuel, malgré les nouvelles normes qui sont plus sécuritaires.

890 Considérant ce fait, les élus de la Régie ont signé une entente de cinq (5) ans, à la suite de quoi, l'enfouissement allait devoir se poursuivre ailleurs. Cette échéance approche puisque le site de L'Ascension fermera ses portes dans huit (8) mois, soit le 31 décembre 2013.

C'est ce qui nous amène devant vous aujourd'hui pour vous présenter notre projet de lieu d'enfouissement à Hébertville-Station.

895 Je vais céder la parole à monsieur Guy Ouellet qui vous parlera du projet en lui-même.

**PAR M. GUY OUELLET:**

900 Merci monsieur Boily.

Peut-être une information, nous avons un dépliant à l'arrière si vous voulez vous le procurer à la pause de façon à, beaucoup d'information que je vais dire est contenue à l'intérieur.

905           Donc pourquoi parler d'un lieu d'enfouissement aujourd'hui? La raison est fort simple, même si l'enfouissement des matières organiques sera interdit d'ici 2020, il n'en demeure pas moins qu'il existera toujours des déchets ultimes qui ne peuvent être valorisés.

910           D'ailleurs, depuis 2009, les matières recueillies viennent de notre bac bleu, ont augmenté de trente et un pour cent (31 %), tandis que l'enfouissement n'a diminué de seulement onze pour cent (11 %) au cours de la même période. Et ce, sans compter les cent vingt mille (120 000) visites reçues dans notre réseau de huit (8) écocentres.

915           Comme on peut le voir sur le tableau à l'écran, nous estimons que d'ici 2020, nous devons encore enfouir environ quarante mille tonnes (40 000 t) annuellement.

920           Par contre, fait important à noter, à partir de 2015, nous prévoyons valoriser autant de matières que celles enfouies. Malgré les efforts concertés, nous estimons que, selon les données, et ce, même avec un programme de compostage, nous devons encore considérer l'enfouissement au cours des prochaines années.

925           Ainsi, une installation de ce type demeure nécessaire pour les années à venir puisque croire au bannissement complet de l'enfouissement à court terme serait utopique.

930           Maintenant, où le projet serait réalisé? Le lieu d'enfouissement serait situé sur ce qu'on appelle un TPI, c'est-à-dire un territoire public intramunicipal à Hébertville-Station et dont la route d'accès est en territoire brunois.

935           Le site serait localisé, à vol d'oiseau, à plus de six kilomètres (6 km) des zones urbaines de la municipalité d'Hébertville-Station et à environ sept kilomètres (7 km) de celle de Saint-Bruno.

940           Préalablement, différents critères ont été retenus afin de cibler les sites potentiels. Le premier critère qui a permis de délimiter la zone d'étude était le facteur de proximité avec le centre de masse situé dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est qui génère plus de cinquante pour cent (50 %) des déchets du Lac-Saint-Jean.

945           Les analyses ont donc permis d'identifier près d'une cinquantaine de sites figurant sur la carte à l'écran. C'est à la suite de cet exercice rigoureux que le choix s'est arrêté sur le TPI d'Hébertville-Station.

950           Comme vous pouvez le voir sur la carte, le site est situé à grande distance de tous les milieux urbains de la région. Un secteur de villégiature gravite aussi en périphérie de celui-ci.

945 Actuellement, aucun accès au TPI n'est réellement carrossable. D'ailleurs, un chemin d'accès devra être construit à partir du 9<sup>e</sup> Rang à Saint-Bruno. Nous privilégions cet accès parce que c'est celui qui aurait le moins d'impact pour les citoyens étant donné qu'aucune résidence ne s'y trouve et l'accès à cette route se ferait à partir de la route 170.

950 En raison de sa localisation, le site permettrait donc la réalisation d'un projet dont les impacts seraient peu susceptibles d'affecter les populations dans les municipalités hôtes et avoisinantes.

955 La première chose qu'il faut préciser, c'est de quoi il est question quand on parle de lieu d'enfouissement technique. Aujourd'hui, par le biais des techniques plus poussées et plus sécuritaires pour l'environnement, les matières résiduelles sont stockées et enfouies sur des membranes étanches qui, combinées à des couches drainantes, permettent l'évacuation du lixiviat.

960 Tel qu'indiqué sur le schéma présenté à l'écran, dans un lieu d'enfouissement technique, les déchets sont déposés à l'intérieur d'une grande structure étanche, appelée cellule d'enfouissement technique. La construction d'une cellule comporte plusieurs étapes et sa conception permet d'isoler complètement les déchets des eaux souterraines grâce à plusieurs couches de membranes imperméables déposées sur une épaisse couche de sable.

965 Sur cette image, vous pouvez voir le résultat final de l'une de nos cinq (5) cellules que nous avons réalisées à L'Ascension. Celle-ci fut construite à l'automne dernier.

Le système de protection présenté qui sera mis en place est d'ailleurs utilisé partout en Amérique du Nord. Également, une série de puits d'observation seraient installés en bordure du site afin de faire le suivi environnemental nécessaire.

970 Dans le cas du projet dont nous parlons ici, la capacité d'enfouissement totale du site serait de deux point cinq millions de mètres cubes (2,5 Mm<sup>3</sup>), soit l'équivalent en moyenne de cinquante mille tonnes (50 000 t) par an, et ce pendant quarante-deux (42) ans.

975 Le site serait composé de treize (13) cellules d'enfouissement technique d'une superficie totale de quatorze virgule quarante-cinq hectares (14,45 ha).

980 Comme on peut le voir à l'écran, le plan d'aménagement comprendrait principalement une aire de traitement des eaux de lixiviation, une aire pour le système de collecte et l'élimination du biogaz, une aire d'enfouissement des matières résiduelles, un chemin d'accès et un chemin de service périphérique. S'ajouteraient à cela des bureaux administratifs, un garage, une balance, ainsi qu'un poste d'accueil.

985 Parlons maintenant des impacts environnementaux. La zone d'étude forme un quadrilatère qui inclut notamment la dernière demeure du rang Saint-Pierre à Hébertville-Station, une partie de la route 170, tout le 9<sup>e</sup> Rang de Saint-Bruno ainsi que la partie sud du 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> Rang et l'ensemble du secteur du TPI.

990 Comme c'est la règle, l'étude d'impact étudie les perturbations associées au projet sous trois (3) angles, soit les milieux physique, naturel et humain.

995 Concernant l'impact du milieu physique, celui-ci serait très local et varierait de non significatif à mineur. Il faut savoir que le site sera aménagé sur une assise s'appuyant sur le socle rocheux. Cette caractéristique n'est pas un facteur limitant en raison de la topographie relativement plane et de la mince couche de mort-terrain sur le roc.

De plus, l'étude hydrogéologique nous démontre que la présence d'eau se limite aux fractures superficielles du roc.

1000 En ce qui concerne le milieu naturel, bien que du déboisement serait nécessaire, la présence de grands massifs forestiers dans le secteur environnant ne mettrait pas en péril les espèces fauniques présentes, incluant les espèces à statut précaire et leur habitat potentiel, comme la paruline du Canada.

1005 À ce sujet, la Régie s'engagerait à ne déboiser que le strict nécessaire. D'ailleurs, le déboisement se ferait seulement sur les différentes aires décrites tout à l'heure.

1010 Dans le cas des milieux humides, un total de quatre virgule quatre-vingt-sept hectares (4,87 ha) serait perdu, soit l'équivalent de huit pour cent (8 %), comparativement aux soixante-treize virgule trois hectares (73,3 ha) inventoriés sur l'ensemble de la zone d'étude.

Ces pertes sont considérées de faible envergure. La Régie s'engagerait cependant à protéger une superficie égale de milieux humides ayant une valeur écologique supérieure.

1015 À ce sujet, la Régie a procédé à l'acquisition du terrain de la Municipalité d'Hébertville-Station adjacent au TPI, afin de conserver les ouvrages de retenue qui servaient avant à approvisionner la municipalité en eau potable et ce, dans le but de préserver les milieux humides déjà existants.

1020 Ce programme de compensation devra être négocié et accepté par la Direction régionale du ministère de l'Environnement.

Quant à l'impact sur le bruit, il se ferait sentir plus spécialement lors de la construction en raison de la présence de véhicules lourds pour un maximum de cinquante-cinq (55) camions sur le site et aux alentours en période de pointe. Ces pointes seraient par contre d'une durée limitée.

1025

De plus, le chemin d'accès a été choisi de façon à minimiser le dérangement pour les citoyens.

1030

Dans la phase d'exploitation du site, ce sont environ une vingtaine de camions par jour qui emprunteraient la route, ce qui est assez marginal en comparaison du trafic quotidien qui est d'environ vingt mille (20 000) véhicules par jour sur la 170.

1035

Pour le bruit des opérations sur le site, une modulation des signaux sonores de recul des camions lourds, les fameux bip-bip, serait préconisée ainsi que les systèmes antichocs pour les panneaux arrière des camions de sable pour éviter les bruits d'impact lors du déversement de sable sur le site.

1040

Toujours concernant l'impact sur le bruit, une nouvelle source afférente à la modification du tracé du chemin d'accès et du profilage des cellules est susceptible d'induire des bruits et des vibrations.

1045

Je parle de ceux reliés aux travaux de dynamitage. Ces travaux seraient réalisés à heure fixe pour des raisons de sécurité et des pare-éclats seraient mis en place si nécessaire pour éviter des projections. Ces travaux seraient de courte durée et les impacts, locaux.

1050

En ce qui concerne l'impact sur le paysage. L'étude a démontré qu'il serait non significatif dans la mesure où des règles rigoureuses de déboisement seront appliquées pour conserver la végétation environnante sur le TPI. Dans ce cas-ci, la Régie s'engagerait à préserver un couvert forestier autour de ces installations.

1055

En ce qui concerne les odeurs, des émissions provenant du lixiviat et du biogaz dans le cadre de l'exploitation du site auront un impact mineur sur le voisinage. D'abord, la hauteur du site favoriserait une meilleure dispersion des émissions atmosphériques en raison des vents dominants qui ne soufflent pas en direction des zones habitées.

1060

Concernant les biogaz, ils seraient captés puis détruits grâce à une torchère, un dispositif à flamme invisible.

Par ailleurs, pour répondre aux préoccupations du ministère et des citoyens, le point de rejet des bassins de traitement des eaux de lixiviation serait déplacé par rapport au plan initial. Considérant qu'un potentiel de frayère à l'omble de fontaine a été détecté à l'endroit où le point de

rejet a été prévu, il serait donc déplacé plus en aval, ce qui permettrait de protéger cet habitat naturel.

1065 Une autre source de préoccupation provient de la présence de goélands. Le site projeté n'est actuellement pas un endroit fréquenté par ces oiseaux. Le défi serait donc d'éviter qu'il ne devienne un site d'alimentation pour les goélands déjà présents au Lac-Saint-Jean. Pour ce faire, à l'aide des techniques connues, et à la lumière des suggestions des citoyens, nous avons répertorié toutes les options possibles d'intervention sur ces oiseaux.

1070 Parlons maintenant de la participation de la communauté au projet. Je voudrais rappeler les démarches qui ont été faites par la Régie pour favoriser son acceptabilité et son insertion dans la communauté. C'est avec l'objectif de faciliter le dialogue dès le début du projet que la Régie a créé un comité de liaison communautaire.

1075 Ce comité était l'endroit privilégié pour transmettre de l'information et d'échanger avec la communauté sur les meilleures pratiques applicables pour l'évaluation et l'implantation d'un lieu d'enfouissement.

1080 Plus précisément, les membres du comité ont été invités à contribuer au projet en prenant connaissance de l'information, en échangeant sur celui-ci et en émettant des recommandations. Le comité a tenu huit (8) rencontres de décembre 2010 à novembre 2011.

1085 De plus, afin de permettre aux citoyens de prendre connaissance de l'étude d'impact et d'exprimer leurs attentes, plusieurs activités d'information ont aussi été réalisées à la fin 2011. Près de dix (10) rencontres ont eu lieu; elles nous ont permis de faire connaissance avec différents groupes concernés.

1090 Ces rencontres ont généré plusieurs observations dont nous avons tenu compte pour diminuer les impacts liés au projet comme, par exemple, son intégration au paysage et la modification du tracé du chemin.

1095 D'ailleurs, pour ce qui est du tracé de la route qui avait été identifié dans l'étude d'impact, une modification importante a été apportée afin de répondre aux préoccupations des citoyens et des agriculteurs du secteur. Bien qu'il soit plus coûteux que le tracé initial, la Régie a fait le choix d'opter pour ce tracé, ayant le moins d'impact possible sur l'agriculture, le bruit et la visibilité à titre de mesure d'atténuation.

1100 Ce tracé permettra un meilleur accès pour les activités agricoles et forestières du secteur. Cette décision fait suite à une recommandation de l'Union des producteurs agricoles. Onze (11)

lots seraient touchés et des ententes ont déjà été conclues de gré à gré avec les six (6) propriétaires privés impliqués.

1105 En ce qui concerne l'étude d'intégration au paysage, les échanges ont permis de bonifier celle-ci et d'augmenter le nombre de points d'analyses afin d'atténuer les craintes des voisins du site.

1110 Également, à l'issue des rencontres d'information sur l'étude d'impact, la Régie a pu noter les préoccupations des citoyens, notamment en ce qui concerne les goélands. Plusieurs alternatives ont été apportées et certaines d'entre elles ont été étudiées.

1115 La Régie s'engagera à mettre en place des solutions efficaces. À ce sujet, je dois souligner qu'une des stratégies prévue consiste, non pas à attendre que l'on remarque la présence de goélands sur le site, mais plutôt à prévenir leur installation dans ses environs.

Pour ce faire, la Régie s'est associée à l'un des plus grands spécialistes en la matière pour l'aider dans cette démarche. De plus, nous formons actuellement nos employés afin de développer notre propre expertise à l'interne.

1120 Parlons maintenant des coûts, de l'échéancier et du suivi environnemental.

1125 D'abord, l'investissement pour la construction se résume de la façon suivante, soit la construction du chemin d'accès modifié et des différentes aires décrites plus tôt pour un montant d'environ seize millions (16 M\$). À cela s'ajouteront trente virgule huit millions (30,8 M\$), un montant qui représente le coût pour la construction de cellules additionnelles, lorsque cela l'exigera.

1130 À la fin de la vie utile du site, soit après plus de quarante-deux (42) ans, il aura nécessité des investissements pour sa construction de l'ordre de quarante-six virgule huit millions de dollars (46,8 M\$).

1135 En ce qui concerne le coût unitaire à la tonne, nous parlons approximativement de soixante-treize virgule soixante-six sous la tonne (73,66 \$/t) enfouie annuellement; ce montant inclut la construction, les frais d'opération et les coûts de postfermeture, toujours sur une base de cinquante mille tonnes (50 000 t) et sur quarante-deux (42) ans.

1140 Concernant l'échéancier. Comme nous l'avons mentionné déjà, le site de L'Ascension fermera ses portes le 31 décembre 2013. Nous sommes donc à huit (8) mois de la date butoir. Préalablement au rapport du BAPE et à l'acceptation du Ministère, la Régie souhaiterait débiter la construction du chemin d'accès vers la fin de la période estivale et, par la suite, la construction des

cellules en début d'automne. Concernant le système de traitement, celui-ci serait finalisé au printemps 2014.

1145 Cependant, dans l'éventualité d'un retard dans le début des travaux qui empêcherait l'enfouissement des déchets le 1<sup>er</sup> janvier 2014 à Hébertville-Station, la Régie verra à procéder au préalable à un appel d'offres afin d'exporter ses déchets vers un autre site autorisé, à titre de mesure transitoire.

1150 Pour ce qui est du programme de surveillance et de suivi environnemental, celui-ci serait développé en fonction des exigences et des engagements de la Régie. Il permettrait de valider l'intégrité des ouvrages d'imperméabilisation et de captage du lixiviat et du biogaz, ainsi que le respect des normes relatives à la qualité des eaux et de l'air.

1155 Plus concrètement, le programme comporterait quatre (4) volets. Le premier est le programme de suivi environnemental, il concerne le suivi des eaux de surface, des eaux souterraines, du lixiviat traité et des biogaz.

1160 Le second programme consiste au maintien du système de gestion des plaintes, déjà en place à la Régie, qui viserait à colliger et à transmettre les demandes des citoyens aux services concernés. Deux (2) numéros de téléphone sans frais et notre site Internet permettraient aux citoyens d'entrer facilement en contact avec la Régie.

1165 Le troisième volet serait celui du plan d'intervention qui viserait à détecter et à informer rapidement les autorités de tout problème sur le site. Mentionnons que ce plan prévoit une inspection quotidienne des activités d'enfouissement et des équipements.

1170 Finalement, le troisième volet réside dans la mise en place d'un comité de vigilance tel qu'édicté dans la loi. Celui-ci serait composé de citoyens, de représentants d'un groupe environnemental, d'un groupe susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement, de représentants de la municipalité hôte, de la MRC et du promoteur.

Je laisserais maintenant la parole à monsieur Boily pour la conclusion.

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

1175 Alors suite à la présentation plus technique de monsieur Ouellet, vous êtes à même de constater que la gestion des matières résiduelles est encore un défi important pour notre société. C'est pourquoi dans l'attente du jour où la récupération et le recyclage produiront les résultats que nous espérons tous, nous devons gérer les matières résiduelles de la façon la plus efficace et la plus responsable sur le plan environnemental.

1180



En d'autres termes, nous devons composer avec le fait que nos poubelles ne disparaîtront pas du jour au lendemain. À cet égard, je pense que la solution qui est proposée aujourd'hui est une solution responsable qui respecte les conditions du développement durable.

1185 Je tiens à préciser que sur le plan économique, contrôler ces ressources, que sont les matières résiduelles, permet à la Régie de développer son expertise, une économie verte, en plus d'offrir des services de qualité sur tout le territoire.

1190 Cette façon de gérer nous permet également de faire bénéficier l'ensemble de nos dix mille (10 000) citoyens que nous desservons des revenus potentiels qui peuvent être générés.

1195 Finalement, dans une perspective d'avenir, j'aimerais vous dire que ce projet de site d'enfouissement n'est pas une fin en soi mais un outil parmi tant d'autres pour répondre aux besoins présents et futurs de gestion et de mise en valeur de nos matières résiduelles.

Ainsi, par sa nature publique et collective, la Régie offre l'assurance aux citoyens d'être le gardien de leur qualité de vie, tout en leur permettant de vivre dans un Québec plus vert.

Merci de votre attention.

1200

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, le registre est maintenant ouvert et nous serons de retour dans une quinzaine de minutes.

1205

Et je demande aux gens, lors du retour, s'il y en a qui ont des cellulaires ouverts, bien, soit les fermer ou encore sur le mode vibration. Merci.

1210

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

1215

**REPRISE DE LA SÉANCE  
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1220

Pour les fins d'information auprès des gens et participants qui sont dans la salle, et pour ceux qui nous écoutent par audio-vidéo, je vais demander, tant aux personnes-ressources qu'au promoteur, je vais demander les documents qu'ils nous ont déposés, à en faire la liste de façon à ce que vous en soyez au courant.

1225

Donc je vais commencer par le promoteur, monsieur Boily. Donc le "Plan de gestion des matières résiduelles", est-ce qu'il a été déposé?

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

1230

Je vais laisser monsieur Ouellet, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

1235

**PAR M. GUY OUELLET:**

Oui. Oui oui.

1240

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça a été déposé, est-ce qu'une mise à jour a été faite depuis 2006?

**PAR M. GUY OUELLET:**

1245

Non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1250

Aucune mise à jour, parfait.

"L'Entente intermunicipale entre la MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine et du Lac-Saint-Jean"?

1255 **PAR M. GUY OUELLET:**

Également.

1260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Également. Sur la figure 2-1 du rapport principal des centres de transfert Dolbeau-Mistassini, Roberval, Saint-Nazaire, sont localisés, alors dans le texte il est mention de centres de transfert d'Alma, Dolbeau-Mistassini et Roberval. Est-ce que la figure a été mise à jour?

1265 **PAR M. GUY OUELLET:**

Oui.

1270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci. Le rapport de Dessau intitulé "Revue des besoins et des options de traitement de valorisation des matières résiduelles" publié en décembre 2010, je pense que vous l'avez déposé.

1275 **PAR M. GUY OUELLET:**

Absolument.

1280 **PAR M. GUY OUELLET:**

Avec une mention.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1285 Avec mention "confidentiel".

La Commission n'a pas encore pris de décision sur cet aspect. Nous vous le ferons savoir possiblement, là, au retour, là, de cette première partie de l'audience.

1290 **PAR M. GUY OUELLET:**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1295

On vous avait demandé de compléter aussi certains tableaux, donc pour les années 2004 à 2012, "Bilan de l'enfouissement incluant les trois (3) premiers mois de l'année 2013", "Bilan de la collecte sélective", donc le centre de tri, "Bilan de la valorisation des boues des fosses septiques", "Bilan des écocentres", "Bilan de la provenance des matières résiduelles enfouies", donc MRC d'origine et secteur de génération, soit le résidentiel, l'industriel, commercial, institutionnel ou encore celui de CRD, donc construction, démolition.

1300

**PAR M. GUY OUELLET:**

1305

Nous avons fourni ce tableau monsieur le Président, par contre nous débutons en 2008, étant donné que les données n'étaient pas disponibles auparavant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1310

Donc parfait, merci monsieur Ouellet pour cette précision.

Pour les années 2013 à 2020, "Estimation des matières résiduelles à enfouir", "Estimation du taux de récupération des matières organiques putrescibles" en spécifiant, le cas échéant, le système de traitement retenu.

1315

**PAR M. GUY OUELLET:**

Absolument.

1320

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est déposé également?

**PAR M. GUY OUELLET:**

1325

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1330

Merci. Pour les années 2011, 2012 et les trois (3) premiers mois de l'année 2013, un tableau identique au tableau 2-8 du Rapport principal.

**PAR M. GUY OUELLET:**

1335 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1340 C'est fait, merci. "Bilan des actions posées et des résultats obtenus afin de tendre à l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles".

**PAR M. GUY OUELLET:**

1345 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1350 Agrandissement de certaines figures, donc les figures 3-1, 3-7, 3-8 et 7-6 du Rapport principal PR3.1 et les figures des annexes QC-31 et QC-118, ainsi que deux (2) figures de la nouvelle configuration du LET.

**PAR M. GUY OUELLET:**

1355 Oui, avec les mises à jour également.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Avec les mises à jour, en incluant évidemment le nouveau tracé du chemin d'accès.

1360 **PAR M. GUY OUELLET:**

Absolument.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1365 Parfait. "Un échéancier détaillé à jour de la réalisation du projet en tenant compte des différents travaux requis pour la construction du LET".

**PAR M. GUY OUELLET:**

1370 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1375 Mettre à jour le tableau de la séquence d'exploitation du LET.

**PAR M. GUY OUELLET:**

1380 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1385 OK. Mettre à jour l'annexe H de l'étude technique qui présente l'estimation des coûts d'utilisation.

**PAR M. GUY OUELLET:**

Oui, en dollars 2013.

1390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord merci.

1395 OK, donc on vous avait demandé aussi de préparer une figure sur laquelle on retrouvera les éléments suivants: nouveau tracé, l'aire d'enfouissement, l'aire de traitement, le point de rejet de l'émissaire, les trois (3) stations d'échantillonnage du rapport de novembre 2012, l'émissaire de l'usine de traitement des eaux usées de la municipalité de Saint-Bruno, les puits d'alimentation en eau potable des municipalités d'Hébertville-Station, de Larouche et de Saint-Bruno, le réservoir situé entre le Vieux lac et le lac Île Flottante, les nouvelles conduites, les rangs, les cours d'eau dont le ruisseau récepteur de l'émissaire, le ruisseau de l'Abattoir, les frayères potentielles et les fosses d'omble de fontaine, des lacs, les milieux humides et les ravages d'original.

Est-ce que ça a été fait?

1405 **PAR M. GUY OUELLET:**

On l'a fait mais en deux (2) cartes, étant donné l'étendue du territoire et pour la précision, donc deux (2) cartes ont été fournies.

1410 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excellent, merci. "Rapport final d'évaluation des impacts du nouveau tracé du chemin d'accès au LET".

1415 **PAR M. GUY OUELLET:**

Ça a été déposé.

1420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excellent. "Mise à jour de la perte des milieux humides, notamment pour tenir compte de la modification du chemin d'accès au LET et de la conduite de rejet des eaux de lixiviation traitées, en précisant le nombre de milieux humides touchés, leur type, leur superficie respective, leur valeur écologique, la présence ou non d'espèces à statut particulier".

1425 **PAR M. GUY OUELLET:**

Oui.

1430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ça comprend tout ce que je viens de nommer ou bien il y a des choses...

1435 **PAR M. GUY OUELLET:**

Absolument.

1440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

... qui ont été...

1445 **PAR M. GUY OUELLET:**

Non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, tout est là?

1450 **PAR M. GUY OUELLET:**

Oui.

1455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci. "Mise à jour de la perte du milieu forestier notamment pour tenir compte de la modification du chemin d'accès au LET, de la conduite de rejet des eaux de lixiviation traitées en précisant les types de peuplement touchés, leur superficie respective, leur valeur écologique, la présence ou non d'espèces à statut particulier", ça aussi ça a été fait?

1460 **PAR M. GUY OUELLET:**

Oui, absolument.

1465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excellent. "Révision des débits de lixiviat et des charges de contaminant traité en fonction d'un tonnage annuel de soixante-dix mille tonnes métriques (70 000 t) et selon les différents scénarios envisagés concernant la période de rejet, 5/7 aux douze (12) mois".

1470 **PAR M. GUY OUELLET:**

Oui.

1475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

"Révision des émissions atmosphériques en fonction d'un tonnage annuel de soixante-dix mille tonnes métriques (70 000 t), donc la figure...

1480 **PAR M. GUY OUELLET:**

Oui également.

1485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Également. "Rapport de la campagne d'échantillonnage des eaux souterraines prévue en 2012".



**PAR M. GUY OUELLET:**

1490

On vous a remis ce rapport-là mais il manquait, évidemment, des données à l'intérieur, qu'on n'a pu prendre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1495

OK. Et pour quelle raison manque-t-il des données?

**PAR M. GUY OUELLET:**

1500

L'impossibilité d'accéder au territoire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1505

Merci. On pourra en reparler un peu plus tard effectivement.

**PAR M. GUY OUELLET:**

Oui.

1510

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Deux (2) rapports du Groupe Nippour 2009-2010, "La recherche des sites potentiels pour l'implantation d'un LET".

1515

**PAR M. GUY OUELLET:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1520

Et est-ce qu'il y a d'autres documents qui ont été déposés?

**PAR M. GUY OUELLET:**

1525

Oui. Comme je vous ai mentionné, on a, dans le cadre de l'analyse du projet, on a procédé à un réaménagement de la géométrie du site, donc on a déposé cette analyse-là également.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1530 Parfait. Merci monsieur Ouellet.

Maintenant, je vais aller voir du côté de monsieur Savoie au MDDEFP. Monsieur Savoie, "Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, plan d'action 2011-2015" ça a été déposé?

1535

**PAR M. PATRICE SAVOIE:**

Oui monsieur le Président, oui.

1540

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. "Portrait des lieux d'enfouissement actuels et projetés dans la région de Saguenay-Lac-Saint-Jean".

1545

**PAR M. PATRICE SAVOIE:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1550

Parfait. "Décret et-ou certificat d'autorisation émis pour le LES de L'Ascension en exploitation".

**PAR M. PATRICE SAVOIE:**

1555

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1560

Ensuite de ça, "Décret ou certificat d'autorisation émis pour le LES de Larouche autorisé en 97 et pour le LET prévu au même endroit le cas échéant".

**PAR M. PATRICE SAVOIE:**

1565

Oui monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1570 "Note d'instructions sur le traitement des plaintes sur le bruit, exigences aux entreprises qui les génèrent".

**PAR M. PATRICE SAVOIE:**

1575 Oui monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

"Version la plus récente des objectifs environnementaux de rejet, OER".

1580 **PAR M. PATRICE SAVOIE:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1585 Ensuite de ça, "Inventaire, classification et propositions d'actions concernant les milieux humides".

**PAR M. PATRICE SAVOIE:**

1590 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1595 Oui. "Plaintes ou rapports d'inspections par rapport aux goélands".

**PAR M. PATRICE SAVOIE:**

1600 On n'avait pas eu ça comme demande, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1605 Ça sera une demande qu'on va vous faire. Prenez pour acquis que c'est une demande, d'accord. Merci monsieur Savoie.

Puis le dernier, c'était "Données pour l'enfouissement dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean au cours de l'année 2011".

**PAR M. PATRICE SAVOIE:**

1610

Oui monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1615

Merci.

Maintenant du côté de RECYC-QUÉBEC, le "Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec", la plus récente.

1620

**PAR M. FRANCIS VERMETTE:**

Oui, le Bilan 2010-2011.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1625

Le "Bilan régional pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean par MRC", est-ce que c'est disponible monsieur Vermette?

**PAR M. FRANCIS VERMETTE:**

1630

Ce document-là est pas disponible, il existe pas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1635

Ça n'existe pas. Donc il y a pas de bilan régional strictement pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean si je comprends bien. Merci.

"Portrait du niveau de conformité des MRC du Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Politique de gestion des matières résiduelles, notamment pour les matières organiques".

1640

**PAR M. FRANCIS VERMETTE:**

Un document résumé a été déposé, oui.

1645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça a été déposé?

1650 **PAR M. FRANCIS VERMETTE:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1655 D'accord, merci.

Maintenant je vais aller voir madame Audet au niveau de la MRC du Lac-Saint-Jean-Est, "Schéma d'aménagement de développement révisé complet", en version électronique seulement.

1660 **PAR Mme NATHALIE AUDET:**

Oui, c'est fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1665

Parfait. "Grandes affectations du territoire au schéma d'aménagement et de développement révisé, extraits pertinents ayant trait au LET".

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

1670

Ça a été fait, copie papier en neuf (9) copies.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1675

Parfait. "Réglementation en lien avec le projet le cas échéant".

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

1680

Ça a été déposé également, les extraits du schéma d'aménagement révisé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

"Résolutions adoptées au regard du projet".

1685 **PAR Mme NATHALIE AUDET:**

Ça a également été fait.

1690 **PAR LE PRÉSIDENT:**

"Plan général d'aménagement forestier pour la période 2007-2012".

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

1695 Ça a été déposé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1700 "Bilan chiffré de la conformité des bandes riveraines aux règles de la MRC pour ce qui touche le ruisseau Sans Nom dans lequel sera situé l'émissaire du LET, dans le ruisseau de l'Abattoir et dans la rivière Raquette pour les portions qui se retrouvent dans la zone d'étude", telles que définies par le promoteur.

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

1705 Tel que mentionné à la rencontre en préaudience avec vous, on a produit la carte au un cinq mille (1/5000), la photo aérienne de 2012, en collaboration avec la Municipalité de Saint-Bruno, monsieur Lusinchi va compléter tout à l'heure, donc on a pris les informations que nous avons, mais ça avait pas été documenté.

1710 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci. Ensuite, "Section du schéma d'aménagement et de développement révisé relative à l'aménagement de bandes riveraines".

1715 **PAR Mme NATHALIE AUDET:**

C'est fait.

1720 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et en dernier, la "Planification pour le territoire public intramunicipal".

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

1725

Ça a été déposé également.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1730

Merci beaucoup.

Maintenant, au niveau de la Municipalité d'Hébertville-Station, une copie complète du "Plan d'urbanisme et de la réglementation de zonage", avec version électronique.

**PAR Mme LINA GAGNON:**

1735

C'est fait monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1740

Merci. La "Réglementation municipale en lien avec le projet, par exemple bruit et autres nuisances".

**PAR Mme LINA GAGNON:**

1745

Tout est fait, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1750

Tout est fait. Et résolutions adoptées. Tout est fait?

**PAR Mme LINA GAGNON:**

1755

Les résolutions également.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, merci beaucoup.

**PAR Mme LINA GAGNON:**

1760

Ça me fait plaisir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1765

Municipalité de Saint-Bruno, une version complète du "Plan d'urbanisme et de la réglementation sur le zonage", avec version électronique.

**PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

1770

Oui monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1775

Une copie de la "Réglementation municipale en lien avec le projet, par exemple la coupe d'arbres et aménagement des bandes riveraines".

**PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

1780

C'est inclus dans le zonage, les règlements, les autres règlements qui ont été produits, c'est les règlements sur bruit et nuisances.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1785

OK. Donc vous avez aussi une résolution au regard du projet.

**PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

1790

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et donc, vous avez pas de bilan chiffré, tel que madame Audet l'a dit.

1795

**PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

Comme dit madame Audet, on en a fait un maison, à vol d'oiseau, à partir des photos aériennes; il a été déposé avant la première partie de l'audience.

1800

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci beaucoup.





**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc je vais aller voir le promoteur, monsieur Boily.

1845

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

Oui. En plus de la visite que vous avez mentionnée, c'est toujours possible, il y a aucun problème. On peut organiser une visite publique du site au temps que vous désirez, on peut organiser ça assez rapidement, mettons avec une semaine d'intervalle, là, c'est facile.

1850

**PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:**

Merci. Ma seconde question!

1855

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

1860

**PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:**

Afin de vérifier l'acceptabilité sociale de ce projet, est-il possible d'avoir une question clairement posée aux citoyens d'Hébertville-Station par le moyen d'un référendum?

1865

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boily.

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

1870

Il n'y a pas de référendum de prévu, parce que le traitement des matières résiduelles est une délégation que chaque municipalité fait à sa MRC, et chacune des trois (3) MRC a délégué ce pouvoir-là à la Régie des matières résiduelles.

1875

Donc le traitement des matières résiduelles est dévolu à la Régie des matières résiduelles pour l'ensemble du Lac-Saint-Jean, comme je le disais tout à l'heure, incluant Mashteuiatsh.

**PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:**

1880

OK. Je vais revenir, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pouvez vous réinscrire autant que vous le voulez.

1885

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Boily, pour faire suite à la question de madame, je voudrais comprendre une chose. Vous dites, nous avons obtenu une délégation de pouvoir de la municipalité via sa MRC, etc., mais la question, disons que je la reformulerais peut-être autrement pour mieux comprendre votre position!

1890

À savoir, est-ce que vous, pour définir s'il y a une acceptabilité sociale, vous seriez prêt à tenir un référendum, mettons consultatif, pour voir l'opinion de cette population?

1895

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

On n'a pas envisagé cette possibilité-là, sauf que comme on l'a dit, on a tenu plusieurs séances d'information où toute la population a été invitée à plusieurs reprises. On a tenu dix (10) séances d'information dans les deux (2) municipalités avec tous les représentants, qu'ils soient agricoles, commerciaux, les citoyens qui sont proches du site, les citoyens des deux (2) municipalités.

1900

On a tenu toutes ces séances d'information là avec présentation de l'étude d'impact. Et on considérait que c'était une très très belle façon de renseigner et d'impliquer les gens du milieu, mais il n'y a pas de référendum de prévu dans le processus, là.

1905

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Boily.

1910

---

**DANIEL DESGAGNÉ**

1915

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Daniel Desgagné s'il vous plaît.

1920

**PAR M. DANIEL DESGAGNÉ:**

Rebonsoir. Daniel Desgagné, Organisme de bassin versant du Saguenay. J'ai une question, mais un petit préambule pour ma question.

1925

Lorsqu'on assiste à des présentations des groupes de chercheurs Ouranos sur les changements climatiques, sur des modèles de cinquante (50) ans, pour la région, sur le réseau hydrographique de la région, encore on a assisté à un dernièrement, puis cinquante (50) ans, c'est à peu près la durée de vie du site d'enfouissement, on nous prédit des épisodes de pluies abondantes et beaucoup plus de pluie. Donc ce qui peut supposer plus de lessivage, etc., pas besoin d'approfondir là-dessus.

1930

Donc ma question, c'est, est-ce qu'on a tenu compte de l'évolution des changements climatiques auxquels déjà on dit que même les modèles de cinquante (50) ans, on est en avance là-dessus dans les études d'impact?

1935

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci monsieur Desgagné. Monsieur Boily.

1940

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

Donc si vous voulez bien, monsieur le Président, je vais demander à monsieur Simard de répondre à cette question.

1945

**PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

Donc la question concerne surtout la production d'eau de lixiviation et effectivement, on a une marge de manœuvre qu'on incorpore à l'intérieur de notre modélisation et également au niveau de la conception de nos ouvrages.

1950

On a des ouvrages d'accumulation d'eau, un bassin d'accumulation de prévu de trente mille mètres cubes (30 000 m<sup>3</sup>) qui est de loin au-delà de nos besoins, qui va nous permettre d'accumuler l'eau si jamais il y avait des précipitations de façon anormale.

1955

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Simard.

**PAR M. DANIEL DESGAGNÉ:**

1960

Est-ce qu'on peut lire ça? C'est épais, la documentation, est-ce que ça, on peut le retrouver dans la documentation disponible?

**PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

1965

Vous pouvez trouver, monsieur le Président, effectivement, dans l'étude d'impact, l'évaluation des débits et aussi les détails techniques de conception des ouvrages dont le bassin d'accumulation dont je vous parle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1970

Monsieur Simard, à quel endroit on pourrait retrouver ça dans l'étude d'impact? Si c'était possible de préciser les pages, parce que ça va être plus facile pour monsieur Desgagné.

**PAR M. DANIEL DESGAGNÉ:**

1975

Ah, je pense que je l'ai déjà localisé!

**PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

1980

D'ailleurs, au niveau technique, tout est dans une annexe qui s'appelle "Étude technique" justement. Je suis pas sûr laquelle, c'est l'annexe H ou quelque chose comme ça. Mais tous les aspects techniques sont traités dans ce document-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1985

Parfait, merci monsieur Simard. Merci monsieur Desgagné.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1990

Monsieur Simard, vous dites que vous avez une fourchette, vous avez une bonne marge de manœuvre, mais en termes de prévisions, normalement, la fourchette monte.

Vous prévoyez une augmentation de combien à cause des changements climatiques?

1995

**PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

2000 C'est-à-dire que ce qu'on fait, c'est la modélisation des précipitations, et on se garde une marge de manœuvre de l'ordre de dix pour cent (10 %) au niveau des débits comme tels.

Mais au niveau de la conception des ouvrages, on a une marge de manœuvre beaucoup plus importante de ce côté-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2005 Qui est de?

**PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

2010 Bien écoutez, quand on a fait l'étude d'impact, le système a été fait en fonction d'un rejet sur une base de cinq (5) mois.

2015 La décision a été prise récemment, parce qu'on commence à regarder au niveau de certificat d'autorisation, etc., de faire le traitement sur une base annuelle, donc qui va être réparti dans le temps. Nos besoins d'accumulation sont moindres, et on a décidé de garder quand même le bassin d'accumulation de trente mille mètres cubes (30 000 m<sup>3</sup>), même si les besoins seraient de l'ordre de dix mille mètres cubes (10 000 m<sup>3</sup>).

2020 Donc ça nous donne vraiment une capacité de réserve assez importante pou subvenir à tous les événements pluvieux qu'il pourrait y avoir, exceptionnels.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2025 Merci monsieur Simard.

---

**BERNARD GOBEIL**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2030 Maintenant, j'invite monsieur Bernard Gobeil s'il vous plaît.

**PAR M. BERNARD GOBEIL:**

2035

Rebonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2040

Rebonsoir.

**PAR M. BERNARD GOBEIL:**

2045

Dans le résumé de l'étude d'impact daté de février 2013, il est indiqué à la page 5:

"Quant au projet de site d'enfouissement technique dans la municipalité de Larouche, l'entreprise Parc environnemental AES détient depuis 1997 un décret autorisant sa construction. Toutefois, la capacité d'enfouissement y est limitée à quatre-vingt-cinq mille tonnes (85 000 t) par année.

2050

"De plus, bien que le promoteur puisse demander de modifier la provenance des matières, le décret prévoit que les déchets qui y seront acceptés ne pourront provenir de l'extérieur du territoire de la MRC Le Fjord-du-Saguenay.

2055

"À la lumière de ces informations, il est probable que le promoteur utilise le site de Larouche, suite à la fermeture de son site de Laterrière pour y transférer les matières à enfouir en provenance de Ville de Saguenay et de la MRC Le Fjord-du-Saguenay. Le volume subsidiaire ne serait pas suffisant pour répondre aux besoins d'élimination des matières en provenance de la RMR. La construction de ce site, la possibilité légale en termes de capacité et d'origine d'y acheminer les matières produites sur les territoires de la RMR, ainsi que la politique tarifaire susceptible d'y être appliquée constituent toujours des incertitudes qui doivent être prises en compte par la RMR."

2060

2065

Ma question, c'est, selon notre lecture du décret du site de Larouche et selon nos discussions avec les représentants régionaux du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, il est clair que le site de Larouche peut recevoir les déchets en provenance de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et que la capacité d'enfouissement de quatre-vingt-cinq mille tonnes (85 000 t) peut être augmentée pour tenir compte des besoins du Lac-Saint-Jean.

2070

Est-ce que la Commission peut lever les incertitudes dont parle le promoteur sur la possibilité légale en termes de capacité et d'origine, en vérifiant avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs le statut exact de notre décret?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2075

D'accord. Je vais aller voir monsieur Savoie. Monsieur Savoie!

**PAR M. PATRICE SAVOIE:**

2080

Oui monsieur le Président, en effet, monsieur, ce qu'il a précisé, c'est exact dans leur décret. Par contre, une demande doit être déposée au ministère de l'Environnement pour modifier ces précisions.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2085

Et est-ce que le décret qui a été octroyé en 97, c'est un décret pour un LES, exact?

**PAR M. PATRICE SAVOIE:**

2090

Exactement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2095

Est-ce qu'il y a une durée de temps pour un décret?

**PAR M. PATRICE SAVOIE:**

Non monsieur le Président.

2100

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il serait nécessaire de modifier le LES pour en faire un LET?

**PAR M. PATRICE SAVOIE:**

2105

C'est possible de faire un LET avec un LES, il y a pas de modification de décret à faire à ce moment-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2110

Est-ce que ça prend, à ce moment-là, une nouvelle étude d'impact?



**PAR M. PATRICE SAVOIE:**

2115 Non monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2120 D'accord, merci monsieur Savoie.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2125 Une précision! Comme un LES est autorisé, mais que le règlement actuel ne permet pas les LES, on veut pas de site par atténuation d'après la nouvelle réglementation, est-ce qu'un promoteur qui a une autorisation de 97 pourrait aujourd'hui opérer un LES ou si, en vertu de la réglementation, il est obligé de s'adapter aux nouvelles normes et opérer avec un LET?

**PAR M. PATRICE SAVOIE:**

2130 Depuis 2009, la réglementation oblige d'avoir une construction LET pour faire la gestion des matières résiduelles, le dépôt des matières résiduelles.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2135 Donc même s'il y a un décret qui dit LES, ce serait LET selon les nouvelles normes?

**PAR M. PATRICE SAVOIE:**

2140 Il y a des modifications qui doivent être faites. Un CA doit être émis pour modifier ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Sur cette base?

2145 **PAR M. PATRICE SAVOIE:**

Exactement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2150 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2155           Votre deuxième question!

**PAR M. BERNARD GOBEIL:**

2160           Ma deuxième question, ce serait pourquoi le promoteur a affirmé publiquement et à plusieurs reprises que le site de Larouche était un LES et non un LET, en omettant de préciser que depuis 1993, dans le cadre de la refonte du Règlement sur les déchets solides, les normes pour un LET étaient déjà exigées pour tout nouveau projet, incluant celui de Larouche?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2165           D'accord, je vais aller voir monsieur Boily.

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

2170           Oui monsieur le Président, je vais demander à monsieur Comeau qui a fait l'étude d'impact de répondre à cette question, si vous voulez.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2175           Monsieur Comeau.

**PAR M. ROBERT COMEAU:**

2180           Monsieur le Président, monsieur l'a bien indiqué tantôt, ce qu'on a marqué dans l'étude d'impact, c'était que le décret prévoyait effectivement le terme LES, le décret prévoit également que le volume qu'ils peuvent recevoir est de quatre-vingt-cinq mille (85 000 t) et qu'une nouvelle acceptation sociale devra être validée avant de recevoir du tonnage qui proviendrait de l'extérieur du territoire prévu au décret.

2185           Et nous l'avons bien indiqué que le promoteur pouvait faire ces demandes-là au ministère. Je ne pouvais présumer de la réponse du ministère.

2190           Donc on a mis les éléments qu'on trouvait dans le décret et on a prévu, on l'a spécifié dans l'étude, qu'ils pouvaient demander au ministère pour les faire changer pour les modifier.

              Mais comme je vous dis, on pouvait pas présumer de la réponse du ministère qui serait faite à cette demande-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2195 D'accord, merci monsieur Comeau.

Merci monsieur Gobeil.

2200

---

**LUCIEN LAROCQUE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2205 Je vais demander maintenant à monsieur Lucien Larocque s'il vous plaît de bien vouloir s'avancer.

Bonsoir monsieur Larocque.

2210

**PAR M. LUCIEN LAROCQUE:**

Du lac Bellevue encore! Moi, ma question, on sait que le site de L'Ascension est pas rempli à capacité, et qu'ils ont construit l'automne passé une cellule.

2215

Le site actuel, combien de cellules qui pourraient y être construites?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Je vais aller voir monsieur Boily.

2220

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

Je vais passer la parole à monsieur Simard pour le nombre de cellules.

2225

**PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

Ce qui est prévu, monsieur le Président, c'est treize (13) cellules en ce moment.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2230

Non, mais monsieur parle de L'Ascension-de-Notre-Seigneur! Il y a combien de cellules qui sont prévues pour le LET?

**PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

2235 Cinq (5).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2240 À l'heure actuelle, il y en a combien qui sont à pleine capacité?

**PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

2245 Cinq (5). Bien, c'est-à-dire, elles sont pas à pleine capacité, il reste quelques mois de capacité, peut-être six (6) mois de capacité.

Mais il n'y a pas plus que cinq (5) cellules de prévues dans le certificat d'autorisation actuel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2250 Donc pour les cinq (5) cellules, c'est une capacité maximale de combien de tonnes?

**PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

2255 Quatre cent cinquante mille mètres cubes (450 000 m<sup>3</sup>), je crois. Je vous dis ça de mémoire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2260 Au niveau du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, en fait, lorsque la Régie vous a demandé à l'époque de modifier le LES pour en faire un LET ou encore, refaire un LET pour continuer les déchets, il y a eu un CA, selon l'article 22, c'est ça?

**PAR M. PATRICE SAVOIE:**

2265 Effectivement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2270 Ça n'avait pas besoin de plus qu'un CA, exact?

**PAR M. PATRICE SAVOIE:**

Non monsieur le Président.

2275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc le CA, on vous l'a demandé de le déposer, n'est-ce pas?

2280 **PAR M. PATRICE SAVOIE:**

Les CA ont été déposés.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2285 Parfait, merci. Oui monsieur Francoeur?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2290 Une petite question, monsieur Savoie! Est-ce qu'avec une demande de certificat d'autorisation, ce qu'on appelle dans notre jargon un CA – je le dis pour les gens dans la salle, parce qu'ils sont moins familiers – est-ce qu'il pourrait y avoir une sixième cellule?

2295 Est-ce que ça, ça nécessiterait une étude d'impact, il faudrait reprendre la procédure ou si ça pourrait, comme vous connaissez le site, faire l'objet d'une négociation technique avec le promoteur actuel à titre de mesure transitoire, par exemple?

**PAR M. PATRICE SAVOIE:**

2300 À ce moment-là, je laisserais peut-être la parole à la représentante de la Direction régionale à venir vous expliquer où c'en est rendu, madame Gauthier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2305 Bonsoir madame Gauthier.

**PAR Mme LISA GAUTHIER:**

Bonsoir. En fait, le lieu d'enfouissement technique de L'Ascension est construit sur une partie de l'ancien LES qui avait pas été exploitée, donc à l'intérieur des limites qui étaient déjà

2310 prévues pour la partie LES qui est maintenant fermée. Vous comprenez qu'ils ont utilisé l'espace résiduelle.

2315 Pour les cinq (5) cellules, on a effectivement autorisé cinq (5) cellules qui sont pas, comme monsieur disait, remplies à pleine capacité. C'est certain que cette portion-là du site à l'intérieur des limites, il y a de l'espace.

2320 Mais ce que j'ai compris, ce qui limite, c'est des engagements qui ont été pris avec la municipalité, parce qu'en fait, il y a l'espace. On n'a pas autorisé d'autres cellules, mais ce serait possible techniquement avec l'espace qui reste.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'ajouter une autre cellule?

2325 **PAR Mme LISA GAUTHIER:**

Au moins.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2330 Au moins. D'accord, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2335 Et, monsieur Simard, peut-être monsieur Boily qui peut répondre plus à ça, je présume que si vous n'êtes pas intéressé à faire une sixième cellule, c'est tout simplement parce qu'il y a une entente avec la municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, à l'effet que le tout doit se terminer le 31 décembre 2013, exact?

2340 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Oui monsieur le Président. Mais c'est pas par manque d'intérêt, c'est pas parce qu'on voudrait pas. C'est parce qu'on a signé une entente.

2345 À l'époque, la majorité des municipalités que l'on gère, donc les trente-six (36) municipalités, la grande majorité s'est ralliée avec L'Ascension pour nous demander à la Régie de fermer le site de L'Ascension.

2350 Et aujourd'hui, bien, les mêmes trente-six (36) municipalités sont derrière nous pour ouvrir celui d'Hébertville-Station.

2355 Sauf que pour la municipalité de L'Ascension, on a signé une entente ferme de cinq (5) ans et on se doit de respecter cette entente-là. C'est pour ça qu'on n'a pas demandé de cellules additionnelles, et on peut pas effectivement en demander.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2360 Mais est-ce que vous avez essayé de renégocier avec L'Ascension-de-Notre-Seigneur à savoir pour au moins avoir une autre cellule?

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

Pas pour le moment, il n'y a pas eu de négociation avec L'Ascension.

2365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Boily.

Monsieur Larocque.

2370 **PAR M. LUCIEN LAROCQUE:**

2375 Ma deuxième question, c'est sur l'acceptabilité à Hébertville-Station. Ils disent que tout a été accepté, sauf qu'aux représentations qu'on a eues en mars, les préchoses du BAPE, on a été informé que les chiffres qui avaient été fournis à la municipalité étaient pas corrects. On parle de vingt-cinq pour cent (25 %) de moins de retombées économiques. Les redevances, elles étaient supposées d'être cent mille (100 000 \$) à Hébertville-Station, puis là, on nous a dit que ça serait à peu près soixante-quinze mille (75 000 \$).

2380 Ma question, est-ce que les chiffres ont été gonflés pour faire accepter ça plus facilement à Hébertville-Station?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2385 Monsieur Boily.

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

Non, les chiffres n'ont pas été gonflés, monsieur le Président.

2390

Et l'entente qu'il y a eue, c'est sûr qu'on s'est basé sur ce qui existe actuellement. Et au moment où on se parle, on enfout soixante-dix mille tonnes (70 000 t).

2395

Vous savez que la demande est faite sur une base moyenne de cinquante mille tonnes (50 000 t). Donc si on fait le calcul de soixante-dix mille tonnes (70 000 t), à un dollar vingt-cinq la tonne (1,25 \$/t) pour Saint-Bruno et un dollar cinquante la tonne (1,50 \$/t), c'est ça l'entente qui a été prise, pour la municipalité d'Hébertville-Station, ça donne les chiffres qui avaient été annoncés.

2400

C'est sûr que si on diminue dans le temps, bien, ça peut changer, ça, c'est sûr, parce que c'est à la tonne entrante sur le site.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2405

Donc si je comprends, c'est un dollar vingt-cinq la tonne (1,25 \$/t) en redevances à la municipalité de Saint-Bruno?

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

2410

Exact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et un dollar cinquante la tonne (1,50 \$/t) en redevances à Hébertville-Station?

2415

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

C'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2420

Et de quelle façon ça a été élaboré, ces redevances? Les discussions ont eu lieu avec les deux (2) municipalités?

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

2425

Oui.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais de quelle façon, comment ça s'est décidé, comment ça s'est monté?

2430

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

On a eu plusieurs rencontres avec les deux (2) municipalités, et on s'est entendu, et le conseil d'administration de la Régie a accepté d'aller à ce niveau-là.

2435

Il faut dire qu'à L'Ascension, on donnait déjà aussi une redevance annuelle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Qui est de?

2440

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

Qui est de cent mille (100 000 \$) par année, plus un léger montant qui est ajouté annuellement pour l'entretien du chemin. Mais c'était fixe à ce moment-là.

2445

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Boily.

2450

Merci monsieur Larocque.

---

**LUCIENNE TREMBLAY**

2455

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Lucienne Tremblay.

2460

Bonsoir madame Tremblay.

**PAR Mme LUCIENNE TREMBLAY:**

Bonsoir monsieur le Président. Alors moi, je demanderais une question à monsieur Boily.

2465

Avant de choisir Hébertville-Station comme site, le RMR a voulu acheter le terrain de la LET à Larouche pour faire le site, qu'est-ce qui les a poussés à vouloir acquérir ce terrain?

2470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous vous adressez à moi, mais je vais transférer la question à monsieur Boily.

2475 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Merci monsieur le Président. Cette décision-là a été prise à l'époque quand on a été obligé de fermer le site de L'Ascension. Avant ça, la MRC Lac-Saint-Jean-Est opérait un LES à L'Ascension, et quand on s'est uni, les trois (3) MRC, la municipalité de L'Ascension nous a manifesté l'intention de ne plus renouveler cette entente-là.

2480 Et comme je vous disais tantôt, avec les appuis, on a décidé de fermer le site de L'Ascension.

2485 Mais avant d'ouvrir le nouveau LET, parce qu'ouvrir un nouveau LET à L'Ascension, ça supposait des investissements importants, on a regardé partout, c'est-à-dire on a regardé d'aller avec le privé, on a été en soumission pour voir, voir comment le privé pourrait nous charger, puis comment ça nous coûterait pour ouvrir un site à L'Ascension, un LET.

2490 Et on a été également rencontrer les gens de Matrec pour voir si effectivement, éventuellement leur site serait à vendre, parce qu'à cette époque-là, on n'avait plus de site.

2495 Sauf qu'après s'être fait dire que ce site-là n'était pas à vendre, donc on a retiré cette possibilité-là et on a décidé d'ouvrir un site pour cinq (5) ans à L'Ascension, après négociation bien sûr avec la municipalité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2500 Monsieur Boily, vous dites que vous avez eu des discussions avec Matrec, est-ce que ces discussions se sont échelonnées sur une petite période ou une longue période et quelles ont été grosso modo les discussions qui ont eu cours relativement à la possibilité d'aller acheter le site de Matrec, mais peut-être aussi éventuellement enfouir les déchets de la Régie chez Matrec?

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

2505 Oui monsieur le Président. Donc je dois vous dire d'abord que la Régie, en 2006, dans son plan de gestion des matières résiduelles, avait décidé d'être maître d'œuvre de l'ensemble des

déchets, des infrastructures qui, autant au niveau du centre de tri, le site d'enfouissement et de tous les investissements qui devraient avoir lieu. Ça, c'était une décision des trente-six (36) municipalités.

2510

C'est pour ça que quand on a été rencontrer Matrec, c'était pour voir si leur site était à vendre, parce qu'on savait qu'il y avait un site là, et c'était peut-être plus facile à ce moment-là, et voir aussi en même temps, quand on a été en soumission publique, voir s'ils pouvaient éventuellement nous offrir un service qui serait intéressant pour nous.

2515

Sauf qu'on en est vite arrivé à la conclusion que pour les cinq (5) ans, on sauvait dix millions (10 M\$) minimum à le faire nous-mêmes.

Donc c'est ce qui est arrivé.

2520

Je sais pas si ça répond bien à la question!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2525

Quand vous dites que vous êtes allé en soumission, est-ce que vous êtes allé en soumission strictement auprès de Matrec ou vous avez demandé des soumissions "at large"?

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

2530

C'est des soumissions publiques. On est tenu à des soumissions publiques, et il y a seulement Matrec qui a soumissionné à l'époque.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2535

Parfait, merci. On pourra revenir là-dessus.

Votre seconde question!

**PAR Mme LUCIENNE TREMBLAY:**

2540

Oui. Concernant la membrane pour retenir les résidus, si la membrane se perce, la dernière membrane du dessous, là, qu'est-ce qui va arriver avec la nappe phréatique, étant donné qu'on est construit sur le roc?

2545 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Je vais aller voir monsieur Boily!

2550 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Oui, je vais demander à monsieur Simard, notre ingénieur, de répondre s'il vous plaît.

**PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

2555 D'abord, monsieur le Président, il faut comprendre qu'un site d'enfouissement, c'est pas juste une membrane, c'est un système complet. Donc c'est un système qui comprend les membranes, les systèmes d'évacuation des eaux qui sont aussi importants que les membranes, parce que s'il y a pas d'eau dans un site, il peut pas y avoir de fuites.

2560 Ça comprend aussi le recouvrement étanche.

2565 Donc qu'est-ce qui arrive, dans le fond, on a trois (3) niveaux de membrane; on a deux (2) membranes en polyéthylène haute densité qui sont reconnues comme étant les matériaux les plus inertes et les plus appropriés pour ce type d'usage là. Et en dessous, on a une membrane, on est obligé, par règlement, de mettre deux pieds (2 pi) d'argile, soixante centimètres (60 cm) ou l'équivalent, et on utilise, comme monsieur Ouellet a mentionné dans sa présentation, une natte bentonitique, c'est de la bentonite, c'est de l'argile naturelle qui gonfle au contact de l'eau.

2570 Donc si par hasard, il y avait une fuite sur le premier niveau, ensuite le deuxième niveau de membrane, ça atteint le troisième, cette bentonite-là gonfle et s'autocolmate automatiquement.

2575 Mais il faut comprendre que c'est un tout. C'est aussi le fait qu'on a une couche drainante hyperperformante qui est de la pierre nette qui enlève l'eau qui va rester, même en temps d'opération, on parle de cinq-six millimètres (5 mm-6 mm) d'eau sur la membrane, ça, c'est quand les cellules sont ouvertes, et ensuite, on vient recouvrir le tout.

2580 Donc c'est un système étanche, c'est un système sécuritaire. Il y a deux mille (2000) sites faits en Amérique du Nord comme ça, il y en a aucun qui ont des problèmes connus de problèmes de contamination des eaux souterraines.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci monsieur Simard. Je vais aller voir du côté du ministère!

2585 Êtes-vous en accord avec ça? Je présume que c'est monsieur Bourret qui va répondre à cette question?

**PAR M. PATRICE SAVOIE:**

2590 Exactement, je vais passer la parole à monsieur Bourret.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci monsieur Savoie.

2595

**PAR M. MICHEL BOURRET:**

2600 Oui monsieur le Président, on est en accord avec ce que monsieur Simard a dit. C'est d'ailleurs pour ça que les dispositions réglementaires prévoient ce type d'imperméabilisation là et de système de protection des eaux.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2605 Donc à votre connaissance, au niveau de la province, puis même si on va un peu plus loin, dans d'autres provinces ou encore aux États-Unis, tous les systèmes qui ont été utilisés, il n'y a jamais eu de fuites ou s'il y a eu des fuites, est-ce qu'il y a eu des dégâts par la suite résultant de ces fuites?

**PAR M. MICHEL BOURRET:**

2610

2615 Au Québec, on n'a pas de cas de fuites et de contamination, parce qu'il faut voir également qu'il y a l'imperméabilisation des lieux, mais aussi même on contrôle la qualité des eaux souterraines. On exige qu'il y ait des puits d'observation de la qualité des eaux souterraines avec un suivi environnemental trois (3) fois par année où on fait de l'échantillonnage et de l'analyse des eaux.

Aux États-Unis, il y a des études qui ont été faites, un suivi des lieux qui a été fait, commandé par l'EPA...

2620

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et l'EPA est?

**PAR M. MICHEL BOURRET:**

2625

Environmental Protection Agency, et ce rapport-là a démontré qu'il y avait pas, le système de membranes était très étanche, puis qu'il y avait pas eu de cas problématique de contamination.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2630

D'accord. Mais advenant, pensons à l'impossible, puis effectivement ça perce, puis il y a des eaux de lixiviat qui s'en vont.

2635

Bon, le cheminement de ces eaux-là dans le roc, est-ce que c'est quelque chose qui est rapide ou non rapide? Combien de mètres ou de centimètres ou de millimètres ça peut parcourir dans un an?

**PAR M. MICHEL BOURRET:**

2640

Selon les données de l'étude hydrologique qui a été faite, si ma mémoire est bonne, compte tenu de la faible perméabilité du roc, ça donnait des vitesses d'écoulement dans le roc de trois virgule cinq mètres (3,5 m) par an. C'est sûr que ça, c'est une vitesse, c'est moyen. Souvent, dans le roc, c'est contrôlé par le système de fractures.

2645

Mais la perméabilité qui a été déterminée tient compte quand même de ça, là. C'est sûr, ça donne trois virgule cinq mètres (3,5 m). Puis si jamais on trouvait qu'il y avait de la contamination, il y a toujours des méthodes pour aller capter ces eaux-là par pompage.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2650

Parfait, merci monsieur Bourret.

**PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

2655

Monsieur le Président!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2660

Oui monsieur Simard, vous avez un complément d'information, allez-y.

**PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

2665 Oui, deux (2) compléments d'information. D'abord, je pense que c'est important de clarifier que la membrane n'est pas posée sur le roc, il y a une assise de sable sous la membrane, d'au moins cent cinquante millimètres (150 mm) et plus, une fois que le roc sera excavé, selon sa forme, il pourra y avoir un coussin beaucoup plus important. Ça, c'est de un.

2670 De deux, il y a une étude récente qui a été faite, malheureusement quand on a fait l'étude d'impact, elle n'était pas disponible, c'est une étude récente qui a été faite par l'Université du Québec à Chicoutimi sur ce qu'ils appellent le plateau de Kénogami qui est une masse rocheuse qui se trouve, notre site se trouve dans ce plateau-là, et ils ont fait une étude régionale au niveau de l'écoulement des eaux souterrains dans le roc, évidemment en supposant qu'elle était fracturée, puis les fractures étaient – sur le plan local, on peut pas dire, parce que nous, on n'a pas observé beaucoup de fractures.

2675 Mais sur le plan régional, le site est situé dans une partie de ce bassin versant là qui se dirige plutôt vers le lac Saint-Jean. Il est partagé un peu à l'est, il y a une ligne de partage des eaux qu s'en va vers le lac Kénogami, l'autre côté vers la rivière Saguenay, mais la partie où on se trouve se retrouve dans un sous-bassin de ce plateau-là qui s'en va vers le lac Saint-Jean. Il y a aucun puits d'eau potable à l'intérieur de ce bassin-là.

2680 Et on est juste à la limite de cette limite-là, donc en direction du lac Saint-Jean.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2685 Monsieur Francoeur.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2690 Un petit complément d'information, monsieur Simard! Dans une partie de votre étude d'impact, vous dites qu'il y aura du dynamitage pour tailler le site, pour asseoir finalement les cellules.

2695 Mais quand on dynamite, évidemment, c'est pas aussi lisse que le plancher ici, il y a des arêtes, puis parfois, elles sont assez pointues. Quand je vois que vous pensez mettre un centimètre et demi (1 ½ cm) à peu près de sable, d'après ce que j'ai compris?

**PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

2700 Quinze centimètres (15 cm), c'est un minimum.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2705 Mais je me disais, sous l'effet du tassement, est-ce qu'il est possible que des arêtes sortent du sable et crèvent la membrane?

Qu'est-ce que vous faites dans ce temps-là, vous pouvez quand même pas niveler ça comme le plancher?

**PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

2710 Non, je comprends. Mais par contre, on peut mettre le sable et effectivement, il y a une mise en forme qui doit être faite du fond de la cellule. On n'aura pas d'arêtes dans le fond de la cellule.

2715 Et quand je parle de quinze centimètres (15 cm), c'est un minimum. Si ça prend un point cinq mètre (1,5 m) pour combler le fond, il y aura un point cinq mètre (1,5 m), ça va être fonction du patron de dynamitage.

2720 Par contre, il y aura pas de tassement, parce que là, on n'est pas sur des dépôts meubles, on est sur du roc. Donc c'est pas comme un site dans l'argile qui peut avoir un tassement à long terme ou dans le sable qu'il peut y avoir un tassement, mais à court terme, parce que ça agit pas de la même façon que de l'argile, du sable.

Là, on est dans un massif de roche, donc il y aura pas de tassement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2725 D'accord, merci.

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

2730 Monsieur le Président, si vous me permettez, si vous le désirez, on a un petit vidéo qui dure quelques minutes et qui démontre très bien de quelle façon les membranes sont installées et de quelle façon ça opère. Si vous désirez, il peut être passé si vous le voulez.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2735 C'est combien de temps?



**PAR M. LUCIEN BOILY:**

2740

Environ quatre (4) minutes, quatre-cinq (4-5) minutes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2745

D'accord. Pour quatre (4) minutes, on peut regarder, parce que ça va être une bonne information pour les gens qui sont dans la salle.

**PAR M. GUY OUELLET:**

2750

Et ce fut réalisé lors de la construction de notre cinquième cellule à L'Ascension.

**PRÉSENTATION D'UN VIDÉO**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2755

Merci monsieur Boily. Merci beaucoup madame Tremblay.

2760

---

**PAUL MORIN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2765

Monsieur Paul Morin s'il vous plaît.

Rebonsoir monsieur Morin.

**PAR M. PAUL MORIN:**

2770

Bonsoir messieurs les commissaires. Mes deux (2) questions seront sur le processus de choix du site!

2775

La recherche d'un site potentiel constitue la base de la démarche de la RMR. À toutes les rencontres, tant avec les élus qu'avec les citoyens, le promoteur souligne, étude à l'appui, qu'Hébertville-Station est leur choix et le meilleur site pour l'implantation d'un lieu d'enfouissement technique.

Ma question! Dans l'étude de Nippour de novembre 2009 où l'on retrouve quarante-quatre (44) sites potentiels pour l'implantation d'un LET, quel est le numéro du site retenu?

2780

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boily.

2785

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

Oui monsieur le Président, je vais demander à monsieur Ouellet de répondre à cette question s'il vous plaît.

2790

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Ouellet, avant que vous répondiez, vous aviez tantôt, je pense, une carte ou une figure illustrant l'ensemble des sites qui ont été regardés et étudiés, exact?

2795

**PAR M. GUY OUELLET:**

On a également une présentation sur ce dossier effectivement, est-ce que vous permettez ou vous voulez revoir la carte avant?

2800

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand vous dites une présentation?

2805

**PAR M. GUY OUELLET:**

C'est-à-dire, c'est un élément d'information, mais je suis désolé, je n'ai pas compris la question. C'est le numéro du site de?

2810

**PAR M. PAUL MORIN:**

Dans l'étude de Nippour 2009, il y avait quarante-quatre (44) sites de considérés. Vous avez retenu un site, vous l'avez choisi, quel est le numéro de ce site dans l'étude de Nippour 2009?

2815

**PAR M. GUY OUELLET:**

On peut aller avec la carte qui été présentée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2820 D'accord.

**PAR M. GUY OUELLET:**

2825 Ici, monsieur le Président, nous avons l'ensemble des sites qui ont été répertoriés. On a également ce qu'on appelle des couleurs.

Donc sur l'ensemble des sites, on a attribué évidemment, à savoir s'il y a un bon potentiel et autre. Donc la question que me pose monsieur Morin, quel est le numéro du site répertorié, c'est le 45.

2830

**PAR LE PRÉSIDENT:**

En 2009?

2835

**PAR M. GUY OUELLET:**

C'est aux alentours de 2009. En fait, le processus d'étude a débuté en 2009; cette étude a été réalisée en 2010, ce qui nous a permis de déposer l'étude d'avant-projet, donc le processus de recherche, et cette étude-là a été réalisée en 2010.

2840

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est le site numéro 45 qui se trouve celui d'Hébertville-Station, exact?

2845

**PAR M. GUY OUELLET:**

Oui, sur le TPI. C'est la réponse à la question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2850

Oui monsieur Morin, votre seconde question.

**PAR M. PAUL MORIN:**

2855

C'était ma première question. Donc des quarante-quatre (44) sites expertisés par Nippour, le site retenu n'y était pas, c'était le site 45, bon.

2860 Nippour a fait une autre étude. Dans l'étude de Nippour en mai 2010, au sujet des lots 16 à 24, donc le TPI actuel, Rang 3 Canton Labarre, à quelle conclusion en arrive Nippour par rapport aux lots 16 à 24 dans son étude de mai 2010, avant que vous choisissiez le site?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2865 D'accord. Monsieur Boily.

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

Je vais laisser monsieur Ouellet.

2870 **PAR M. GUY OUELLET:**

2875 En fait, dans un premier temps, ce qu'il faut savoir, c'est que le processus de recherche n'était pas terminé. Il y a deux (2) sites, le site 45 et le site 46 situés à Desbiens ont été expertisés par la firme Nippour, ce qui nous amène à un total de quarante-six (46) sites, ce qui a complété l'étude, dans un premier temps.

Dans un second temps, le site retenu répondait à l'ensemble des critères réglementaires. Donc ce site-là était pour nous un site recevable.

2880 Autre élément! Lorsque nous avons fait l'analyse, deux (2) sites étaient également potentiellement intéressants pour la Régie et qui correspondaient et qui répondaient aux critères réglementaires, il y avait le site 4, situé à cheval, si on voudrait voir, sur les territoires d'Hébertville et d'Hébertville-Station, mais plus particulièrement Hébertville-Station, et le site 43 situé à cheval entre les municipalités de Saint-André et de Métabetchouan.

2885 L'ensemble des propriétaires fonciers ont été rencontrés lors d'une réunion où l'ensemble du projet a été présenté.

2890 L'objectif, évidemment, c'était de les informer du processus de recherche, mais également aussi de leur demander la permission de poursuivre nos recherches, donc de la possibilité d'aller même sur leur terrain.

2895 Lors de ces deux (2) rencontres qui se sont tenues le même soir, l'ensemble des propriétaires fonciers nous a donné leur accord par signature pour pouvoir poursuivre les recherches.

2900 Nous avons trois (3) sites. Évidemment, pour réaliser une étude d'impact, il était difficile de pouvoir faire une étude d'impact sur les trois (3) sites. Nous avons dû décider de quel site allons-nous retenir, et notre choix s'est arrêté sur celui-là, le TPI d'Hébertville-Station.

Ce qu'il faut comprendre, nous n'avons pas rencontré des propriétaires fonciers, puisque c'est une terre publique intramunicipale appartenant au gouvernement et sous responsabilité à la MRC.

2905 Donc voilà la petite histoire de recherche du site.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2910 Donc vous dites qu'ils respectaient toutes les choses, les contraintes réglementaires, quelles sont ces contraintes réglementaires?

**PAR M. GUY OUELLET:**

2915 En fait, la recherche de sites au Québec n'est pas une coutume. L'ensemble des sites – et le ministère pourra le confirmer – ont été souvent la modification de LES en LET.

2920 Donc pour s'inspirer, on a demandé à différentes firmes dont GENIVAR de nous élaborer des critères autres que réglementaires, et je pourrai répondre à votre question en refilant la balle au niveau réglementaire, ils vont paraître tout à l'heure, donc on a également, pour s'aider dans notre recherche, élaboré d'autres différents critères qui sont administratifs, environnementaux et autres.

Donc pour ce qui est de ces critères-là, je demanderais probablement la participation de monsieur Simard pour voir les critères réglementaires!

2925 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

2930 Donc monsieur le Président, on retrouve les critères réglementaires au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles, ce qu'on appelle la REIMR, et c'est dans les articles 13-14-15, et ça traite de la distance des prises d'eau.

Il faut comprendre que le TPI, lorsque la première étude de Nippour a été faite, il y avait une prise d'eau qui était sur les lacs qui alimentaient les municipalités de Saint-Bruno et Hébertville-Station, et c'est pour ça que dans la première étude de Nippour, ce site-là n'a pas été ressorti.

2935 Ce qui est ressorti par contre, en cours de discussion par la suite, c'est que la municipalité a abandonné ces ouvrages-là, s'est construit une nouvelle prise d'eau, donc cette contrainte-là

réglementaire est disparue, et c'est là que le site du TPI est revenu sur la table et on a pu le regarder.

2940 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Outre les critères réglementaires, quels sont les autres critères sur lesquels vous vous êtes basé pour retenir le site d'Hébertville-Station?

2945 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

2950 On avait préparé un document, un guide pour aider les gestionnaires des municipalités pour identifier les sites. On avait séparé ça entre trois (3) séries de critères, je pense qu'il y en avait quatre (4), il y avait les critères réglementaires forcément, il y avait les critères administratifs, par exemple le zonage agricole, etc., qui peuvent être changés, mais qui sont quand même plus limitatifs. Il y avait des critères techniques, donc proximité de cours d'eau, distance des routes, distance des habitations, etc., et des critères environnementaux.

2955 Il faut comprendre que c'était un guide, parce qu'à l'époque, ce qu'on demandait, c'était au directeur de chaque municipalité d'identifier des terrains potentiels. Ça fait qu'on leur a dit, écoutez, regardez ça, puis servez-vous ça de guide. On cherchait à minimiser, si vous voulez, ou à faciliter l'insertion d'un site d'enfouissement.

2960 Mais il faut comprendre, les critères techniques et les critères environnementaux ne sont pas des critères d'exclusion, ça nous empêche pas de faire un site, c'était pour faciliter l'acceptation.

Donc c'est basé sur ces critères-là que Nippour est partie puis a fait une étude du territoire pour voir, pour essayer de dégager les territoires qui répondaient à ces critères-là.

2965 À ma connaissance, de toute façon, il y en avait aucun qui répondait à tous les critères qu'on proposait, parce qu'au niveau réglementaire, ils étaient tous quasiment zonés agricoles, etc. Donc ils avaient ressorti les sept (7) sites les plus intéressants, je pense que c'était sept (7), ceux qui sont identifiés en vert. Et le TPI est venu par la suite.

2970 Et on a demandé à Nippour de mettre à jour l'étude en fonction de ce nouveau territoire là et ensuite, on a fait une étude de faisabilité pour voir la faisabilité d'un site sur ce territoire-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2975 D'accord, merci monsieur Simard. Oui monsieur Ouellet.

**PAR M. GUY OUELLET:**

2980 Bien, on peut déposer à la Commission l'ensemble des critères, nous les avons. Nous  
avons également une présentation, mais on peut, si vous voulez, déposer le document ci-joint.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2985 Oui, déposez les documents s'il vous plaît, monsieur Ouellet. Je vais laisser la parole à mon  
collègue, monsieur Francoeur!

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2990 J'adresserai ma question à monsieur Simard.

Dans votre étude, une étude de GENIVAR de juillet 2011, vous avez proposé une grille  
d'analyse, comme vous l'avez dit, des sites, mais qui limitent les critères environnementaux à deux  
(2) seulement, le paysage et le potentiel pour l'agriculture.

2995 La RMR et son consultant, est-ce qu'ils savaient, au moment où vous déposiez ce  
document, que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des  
Parcs avait comme politique à ce moment-là d'éviter en priorité de toucher les milieux humides?

3000 Est-ce que vous connaissiez ces trois (3) priorités que le ministère énonçait sur son site  
Internet et qui disaient d'abord éviter, deuxièmement atténuer si c'est possible et troisièmement,  
compenser?

Et pourquoi n'ont-ils pas été utilisés?

3005 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

Écoutez, c'était une étude macroscopique, et on n'avait pas l'information au niveau local sur  
les milieux humides. Donc effectivement, on n'a pas tenu compte des milieux humides dans le  
choix du site.

3010 Parce que c'était une information – comme on n'a pas tenu compte des eaux souterraines,  
on n'a pas tenu compte des matériaux, des choses très locales que ça prend des investigations  
détaillées pour le savoir, on n'avait pas ces informations-là.

3015 Donc c'était une étude macroscopique.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3020 Est-ce que vous feriez la même réponse pour expliquer que, par exemple, des critères environnementaux comme la présence d'espèces menacées apparaissent pas dans cette grille ou que le potentiel faunique, forestier, écologique n'est pas là de façon générale?

**PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

3025 Je vous dirais que l'étude comparative, c'est la résultante de l'étude de Nippour.

3030 Ces critères-là dont vous parlez a été tenu compte dans l'étude de Nippour pour toutes les zones que vous parlez qui avaient des problématiques identifiées puis cartographiées dans les bases de données existantes ont été utilisées par Nippour.

Donc c'était déjà implicite dans cette étude-là de juillet 2011 que ces critères-là avaient déjà été regardés. C'est pour ça que c'est pas revenu sur la table.

3035 Mais on n'avait pas plus d'information à cette époque-là pour aller plus loin. Mais les critères dont vous parlez, espèces menacées, s'il y avait des parcs, etc.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3040 Ravage d'originaux!

**PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

3045 Ravage d'originaux, mais il faut que ce soit cartographié, il faut les connaître. Donc Nippour avait une base d'information régionale cartographiée, géodésique, et ils ont utilisé ces bases de données là en fonction des critères qu'on leur a fournis pour dire, voici les sites potentiels, et après ça, on les a classés en fonction de différents critères. Donc c'est ça qui a donné les sept (7) sites.

3050 Et lorsqu'on a fait l'étude en juillet, c'était pour comparer au TPI en fonction d'un certain nombre de critères, mais sachant très bien que les autres critères avaient déjà été considérés dans l'étude de Nippour.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3055 Je comprends qu'effectivement, quand on fait une étude macro, c'est difficile d'avoir tous ces détails et de comparer, ça vient souvent avec l'étude d'impact. C'est au fond ce que vous nous dites en substance, d'accord.



3060 Mais un critère quand même aussi clair que la présence d'un lieu de villégiature à proximité, ça, les cartes, généralement, donne même la présence des habitations, comment ça se fait que dans les critères environnementaux, outre le paysage et le potentiel agricole, une question qui devient sensible, vous le savez comme moi, comme celle-là n'y apparaît pas?

**PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

3065 Dans l'étude de Nippour, c'était un des critères qu'on disait, pour faciliter l'acceptation, l'acceptabilité sociale, c'était d'être au moins d'un kilomètre (1 km) d'une résidence secondaire ou principale et deux kilomètres (2 km) d'un centre plus urbanisé, un quartier, etc.

3070 Mais c'était un critère pour faciliter l'insertion. Lac Bellevue est à un point un kilomètre (1,1 km) de la limite de notre site, n'est pas à quatre cents mètres (400 m), il est à un point un kilomètre (1,1 km). On pourra vous le montrer sur la carte.

3075 Et il y a effectivement par contre, au nord quelques chalets sur un petit lac, il y en a trois (3) ou quatre (4) chalets sur ce territoire-là, mais comme je vous dis, c'était des suggestions pour faciliter l'acceptabilité, pour éviter peut-être une étude d'impact, des audiences, etc.

Vous comprenez, c'était quelque chose pour faciliter l'insertion du site. Donc c'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3080 Merci monsieur Simard. Pas de commentaires s'il vous plaît dans la salle.

Merci monsieur Morin.

3085  

---

**GUYLAINE LACHANCE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3090 Je vais demander à madame Guylaine Lachance s'il vous plaît de s'avancer!

Rebonsoir madame.

**PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

3095 Je fais partie des espèces menacées! On n'en parle jamais.

Alors ma question! Le promoteur parle souvent que c'est payant. Alors au niveau de qu'est-ce qui est payant, est-ce que c'est, je voudrais savoir les proportions où c'est payant, la récupération ou l'enfouissement?

3100

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, je vais transférer la question à monsieur Boily.

3105

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

Bon bien, je vais tenter de répondre à ça le plus brièvement possible.

3110

Où c'est payant, vous savez que de gérer l'ensemble, ce qu'on a décidé, c'était de gérer l'ensemble des matières résiduelles, tant au niveau du tri, des écocentres et d'en être propriétaire, que du site d'enfouissement, parce que chacun de ces points-là, il y a des revenus d'associés à ça. Il y a pas juste une dépense.

3115

À partir du moment où on opère un site, on dit, bien, ça va coûter tant la tonne pour l'opérer, mais par contre, il y a des ICI, plus précisément des industries, des commerces et des institutions qui ne sont pas sous la juridiction de la RMR et qui viennent mener aussi, qui sont sur notre territoire, qui viennent porter des matières résiduelles et qui paient effectivement à part pour le service qu'on leur donne.

3120

Donc dans un site comme le nôtre, c'est au-delà de deux millions (2 M\$) par année qui est en revenus et qui vient donc diminuer les dépenses du site comme telles. Donc c'est ce qu'on dit quand on dit que les citoyens en bénéficient.

3125

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boily, est-ce qu'au niveau des institutions, commerces et industries, comment est effectué le suivi, à savoir est-ce qu'ils enfouissent effectivement strictement des matières résiduelles ultimes ou presque ou bien donc, c'est n'importe quoi qu'ils ont dans le bac puis qui s'en vient chez vous? Parce qu'on voudrait pas qu'il y ait d'enfouissement de papier, de carton ou de canettes ou quoi que ce soit, tout ce qui est récupérable.

3130

Comment faites-vous ça, comment vous assurez-vous plutôt que ces industries, commerces et institutions n'apportent pas des déchets qui pourraient être recyclés?

3135 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Je vais demander à monsieur Ouellet de répondre à cette question-là, si vous voulez bien.

3140 **PAR M. GUY OUELLET:**

La Régie a deux (2) projets, d'une part, la municipalisation des ICI qui s'est faite il y a trois (3) ans et qui nous a permis d'offrir la solution 3-2, c'est-à-dire trois (3) bacs de récupération et deux (2) bacs de déchets.

3145 Également, on a un programme "Ici on passe au bleu", donc on a une écoconseillère à la Régie qui, depuis trois (3) ans, fait le tour de l'ensemble de nos ICI de façon à leur proposer une saine gestion de leurs matières résiduelles.

3150 Comme on le sait, nous sommes en attente de l'interdiction d'enfouir carton-papier, donc c'est dans ce sens-là que l'an passé, l'Escouade Bleue a été mise sur pied, de façon à favoriser justement la connaissance et la meilleure gestion des matières résiduelles à ce niveau-là.

3155 Donc le programme 3-2, "Ici on passe au bleu", en plus des services de l'écoconseillère amène l'ensemble des industries, des commerces et des institutions à faire une meilleure gestion de leurs matières résiduelles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3160 Et lorsque vous dites que vous attendez l'interdiction d'enfouissement de papier, carton, je présume que ça relève du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, et je vais aller voir monsieur Savoie de ce côté!

Je présume que c'est dans le plan, monsieur Savoie?

3165 **PAR M. PATRICE SAVOIE:**

C'est dans le plan de gestion des matières résiduelles produit par RECYC-QUÉBEC et le ministère de l'Environnement, effectivement.

3170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et cette interdiction va être effective à compter de?

**PAR M. PATRICE SAVOIE:**

3175

Je vais passer la parole à monsieur Bourret.

**PAR M. MICHEL BOURRET:**

3180

Selon ce qui est prévu dans le plan d'action 2011-2015 qui donne suite à la politique, la nouvelle Politique de gestion des matières résiduelles, le bannissement du papier-carton des lieux d'élimination, c'est prévu pour 2013.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3185

2013, je pense que nous sommes en 2013, n'est-ce pas?

**PAR M. MICHEL BOURRET:**

3190

Effectivement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3195

Et est-ce que c'est le début de 2013 ou le 31 décembre 2013?

**PAR M. MICHEL BOURRET:**

3200

Ça risque plus d'être le 31 décembre! Mais on a travaillé, on prépare un projet de modification du règlement sur l'enfouissement et l'incinération pour intégrer ce bannissement-là dans le règlement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3205

Donc en principe, il pourrait être effectif à compter, vers la fin décembre, c'est ça que je comprends de votre intervention?

**PAR M. MICHEL BOURRET:**

3210

On l'espère.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci. Oui monsieur Francoeur

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3215

Ce sera un souhait ou un règlement?

**PAR M. MICHEL BOURRET:**

3220

Ce sera une disposition réglementaire.

**PAR M. GUY OUELLET:**

3225

Monsieur le Président, j'ai omis de préciser qu'également, de façon à favoriser l'entreprise à la récupération, c'est à coût zéro à l'entrée au centre de tri pour les entreprises, de façon à justement sensibiliser celles-ci au coût d'une bonne gestion de matières résiduelles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3230

D'accord, merci monsieur Ouellet.

3235

Madame, je vais vous dire, on va prendre une petite pause, parce que je regarde notre sténotypiste, puis je pense qu'elle commence à avoir mal aux mains! Ça a de l'air simple pour nous quand on la regarde, mais je pense qu'elle a besoin d'un peu de repos, ça fait que vous allez revenir pour votre seconde question après la pause!

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

3240

**REPRISE DE LA SÉANCE  
GUYLAINE LACHANCE (SUITE)**

3245

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous voulez bien prendre place, nous allons continuer!

3250

Ce sera pas long, madame Lachance, mon collègue Louis-Gilles Francoeur voudrait avoir un complément d'information auprès du promoteur.

Monsieur Francoeur, je vous laisse la parole.

3255

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Je sais pas exactement à qui adresser ma question chez vous, je vous la pose à vous, monsieur Boily, faites le répartiteur!

3260

C'est pour compléter, par une sous-question, celle de madame. Vous avez parlé des ICI, les industries, commerces et institutions, et ce qu'on voudrait savoir, est-ce qu'il y a une collecte par la RMR des déchets des ICI, des industries, commerces et institutions, ou si ces organismes privés et publics doivent se débrouiller par eux-mêmes pour mettre leur propre système de collecte? Comment ça fonctionne?

3265

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

Je vais laisser monsieur Ouellet vous répondre.

3270

**PAR M. GUY OUELLET:**

En fait, nous offrons ce qu'on appelle la solution 3-2. La solution 3-2, on a quatre mille (4000) ICI, quatre-vingts pour cent (80 %) de ceux-ci, on considère que la solution 3-2 leur est accessible, c'est-à-dire trois (3) bacs bleus et deux (2) bacs de déchets.

3275

Et ces bacs-là sont ramassés lors de la collecte résidentielle, c'est-à-dire s'ils sont à Métabetchouan ou Lac-à-la-Croix, donc profitent de cette collecte-là, avec un taux de taxation différent. On charge cette année un peu plus de quatre cent vingt dollars (420 \$) pour ce service-là, entre autres, parce que comparativement au citoyen qui est 1-1 entre autres.

3280

Pour ce qui est des autres ICI, c'est-à-dire des plus gros générateurs, ceux-ci doivent effectivement faire affaire avec une entreprise privée. Mais comme je vous l'ai mentionné, la visite

3285

de notre écoconseillère fait réaliser à ceux-ci que l'acte de recycler peut être très avantageux pour eux, en considérant que l'entrée au centre de tri est gratuit et que celle à l'enfouissement est à cent trente-cinq dollars la tonne (135 \$/t).

3290

Donc évidemment il y a un effort pour plusieurs recycleurs. Il y a également aussi, pour le très gros générateur de carton et papier, nous avons un programme de redevance à la tonne pour les gros générateurs.

3295

Donc on a plusieurs entreprises qui profitent de ce programme-là et qui peuvent recevoir même un montant d'argent si ceux-ci profitent de ce programme-là, c'est-à-dire des ballots, c'est-à-dire une tonne, dépendamment du marché, bien, on leur fait un retour.

Ce qui fait que finalement, tous et chacun ont beaucoup à gagner en gérant leurs matières résiduelles.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3300

Mais dans ce dernier cas, les gros ballots, comme vous dites, c'est pour les envoyer au recyclage et ne pas les enfouir ou c'est des gros ballots qui finissent dans le site?

**PAR M. GUY OUELLET:**

3305

Qui finissent dans le centre de tri, particulièrement en carton-papier. On parlait de la fameuse politique, on sait qu'il y a encore cinquante pour cent (50 %) du carton-papier qui entre dans les sites, et souvent les gens, bien, une réglementation les fait réagir.

3310

Donc une réglementation, nos programmes que j'ai mentionnés, favorise la récupération et nous permet évidemment d'atteindre des standards et des objectifs de performance intéressants.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3315

Et juste pour terminer, monsieur Ouellet! Vous dites qu'il y a quatre mille (4000) ICI, en fait quatre mille (4000) institutions, commerces et industries, le pourcentage de ceux qui se prévalent de la collecte des trois (3) bacs, c'est quoi sur l'ensemble, sur quatre mille (4000), c'est combien?

**PAR M. GUY OUELLET:**

3320

On parle de quatre-vingts pour cent (80 %). Le dénombrement, c'est quatre-vingts pour cent (80 %) de ceux-ci ont opté pour la solution 3-2.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3325           Merci monsieur Ouellet.

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

3330           Monsieur le Président, pour répondre également à la question concernant la question qui disait, on va chercher des revenus, bien, c'est sûr qu'en favorisant la récupération, ce carton-là, ce papier-là, on peut, nous, le vendre, donc aller chercher des revenus pour la Régie des matières résiduelles.

3335           Puis de l'autre côté, bien, ceux qui n'en bénéficient pas, ceux qui veulent pas en bénéficier envoient leurs matières au site d'enfouissement et nous paient cent trente-cinq dollars la tonne (135 \$/t) pour enfouir leurs déchets.

              Donc là encore, c'est des revenus pour la Régie des matières résiduelles.

3340           **PAR LE PRÉSIDENT:**

              Merci monsieur Boily. Madame Lachance.

**PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

3345           Juste une précision! J'avais demandé le pourcentage, sur le deux millions (2 M\$) qu'on dit qu'on fait de l'argent, deux millions (2 M\$) par année, le pourcentage qui vient de la récupération et le pourcentage qui vient des poubelles.

3350           Je sais que le ICI est là, mais je voulais la proportion entre les deux (2).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3355           D'accord, on comprend votre question. Je pense qu'elle est très simple, une question à deux (2) volets qui se répond!

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

3360           Je vais demander à monsieur le directeur général de répondre.



**PAR M. GUY OUELLET:**

3365 De façon générale, évidemment cela peut varier dépendamment des marchés, nous faisons, par année, au niveau de la récupération, aux alentours d'un million deux cent mille dollars (1 200 000 \$) par année de revenus, de vendre la matière. Considérant au droit d'entrée au niveau du site d'enfouissement, on parle aux alentours de deux (2 M\$) à deux point cinq millions de dollars (2,5 M\$). Ceci varie évidemment dépendamment des marchés concernant les matières et de l'autre côté, du nombre de ICI qui se présentent, donc on ne contrôle pas cette situation-là.

3370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc si je comprends bien, vous parlez de deux millions (2 M\$) à deux millions à demi (2 ½ M\$) de revenus?

3375 **PAR M. GUY OUELLET:**

Pour les déchets, l'enfouissement. Et de un point deux (1,2 M\$) à un point cinq (1,5 M\$) pour le recyclage.

3380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc disons que grosso modo, c'est environ entre trois point huit (3,8 M\$) et quatre millions (4 M\$) de revenus par année?

3385 **PAR M. GUY OUELLET:**

Oui, qui sont générés par à la fois la vente de matières et l'enfouissement. Donc c'est deux (2) départements de revenus de la Régie.

3390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Ouellet.

Votre seconde question!

3395

**PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

3400 Je suis vraiment mêlée dans les chiffres, parce que tout à l'heure, la réponse de monsieur Boily, c'est: Nous faisons deux millions (2 M\$). Là, on est rendu deux millions point cinq (2,5 M\$) juste sur les poubelles, puis on rajoute un point deux million (1,2 M\$) sur la récupération.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Exact.

3405 **PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

C'est-à-dire que les poubelles sont plus payantes que la récupération?

**PAR M. GUY OUELLET:**

3410

Pour l'instant. Ce qu'il faut savoir, c'est que le recyclage, plus nous allons recycler, plus ce chiffre-là va se transférer positivement, c'est-à-dire qu'on va profiter de plus de revenus.

3415

Ce qu'il faut savoir, c'est que dépendamment des marchés, on parle que règle générale, bien, ce mois-ci, l'ensemble des matières résiduelles se transige à quatre-vingt-dix dollars la tonne (90 \$/t), ce qui nous permet de générer des revenus, mais on a déjà vu des pics de fluctuation jusqu'à cent cinquante-cent soixante (150 \$/t-160 \$/t) et même voire deux cents dollars la tonne (200 \$/t), donc ce qui nous permet d'augmenter nos revenus.

3420

Ce n'est pas le cas au niveau de l'enfouissement, on est toujours à cent trente-cinq dollars (135 \$/t).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3425

Juste une précision, monsieur Ouellet! Quand vous dites le marché, vous les vendez où exactement vos papiers-cartons?

**PAR M. GUY OUELLET:**

3430

Le principal acheteur de la Régie est Cascades à Jonquière, c'est-à-dire l'ensemble de nos cartons-papiers est acheté par ce générateur-là, cette entreprise-là, on en est très content d'ailleurs,

3435

Et pour ce qui est des autres matières, dépendamment des différents acheteurs qui nous communiquent, bien, ils sont distribués à travers ces entreprises-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3440

Donc vous allez pas à l'extérieur de la province pour vous départir des matières recyclables?

**PAR M. GUY OUELLET:**

Il est déjà arrivé par le passé que des acheteurs d'Asie ont fait affaire, mais de moins en moins. Cette année et l'an passé, nous n'avons pas vendu de matières outre-mer.

3445

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Ouellet. Votre autre question?

3450

**PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

Parce que dans ma tête, c'est deux (2) dossiers. Le dossier de la récupération, puis le dossier des poubelles.

3455

Moi, ce qui m'intéresse, c'est le dossier des poubelles. La récupération, puis on en fait, je suis contente, je suis heureuse.

Le dossier des poubelles, on me dit qu'on fait deux point cinq millions (2,5 M\$) avec nos poubelles, c'est nos taxes, c'est quoi?

3460

**PAR M. GUY OUELLET:**

Non, c'est l'entrée, c'est-à-dire des entreprises, si vous avez un commerce, vous faites affaire avec le Groupe Coderr ou une autre institution, le groupe Bonneau, vous avez un conteneur, ce conteneur-là est levé, lorsqu'il arrive au site, on charge cent trente dollars la tonne (130 \$/t).

3465

**PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

Moi, mes poubelles, moi, comme citoyenne, mes poubelles, ça, c'est pas une cent?

3470

**PAR M. GUY OUELLET:**

Vous, c'est votre compte de taxes.

3475

**PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

OK.

3480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Vous pouvez vous réinscrire, ça va me faire plaisir.

3485 **PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

Ah, j'ai plus de question?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3490 Les sous-questions n'existent pas.

**PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

3495 J'étais rendue à une question...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3500 Je comprends qu vous étiez rendue à une autre question, mais vous reviendrez. Veuillez vous réinscrire pour pouvoir revenir.

---

**HUBERT BOURQUE**

3505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, je vais demander à monsieur Hubert Bourque s'il vous plaît.

**PAR M. HUBERT BOURQUE:**

3510 Bonsoir monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3515 Bonsoir monsieur Bourque.

**PAR M. HUBERT BOURQUE:**

3520 Je suis Hubert Bourque, je suis représentant du groupe Centrem qui opère un centre de tri industriel dans l'ancienne usine de Rio Tinto Alcan à Alma.

3525 Alors ma carrière a été dévouée à la gestion des matières résiduelles depuis trente-cinq (35) ans, et puis j'ai travaillé dans le domaine à travers le Canada, à travers les États-Unis et aussi des mandats en Russie. Alors mes intérêts sont surtout sur la question de traitement thermique des matières résiduelles.

3530 Alors le groupe Centrem, depuis 2006, a fait plusieurs représentations à la Régie pour expliquer comment le traitement thermique pourrait être une technologie qui pourrait remplacer la technologie de l'enfouissement des matières résiduelles.

Alors en préambule pour ma question! Dans le document principal, l'étude d'impact qui a été publiée en août 2011, on voit la déclaration à la page 10 que:

3535 "En tenant compte de l'ensemble des coûts de transport, d'immobilisations, d'opérations et de revenus, l'enfouissement dans un site local est plus avantageux que le traitement thermique."

3540 Cette déclaration est un extrait mot pour mot du rapport par INNOVAGRO consultants intitulé "Évaluation de technologie de valorisation énergétique des matières résiduelles" publié en janvier 2011.

À la page 17 du même rapport, INNOVAGRO ajoute:

3545 "À cette étape de la démarche, INNOVAGRO consultants, avec l'accord de la Régie, a retenu l'option technique du traitement thermique annuel de cinquante mille tonnes (50 000 t) de MR intégrées à une chaîne de gestion de type collecte trois (3) voies."

Ensuite, plus tard, INNOVAGRO déclare:

3550 "L'étude réalisée par Dessau 2010 est très bien documentée, et ses résultats solidement argumentés. Il convient donc de considérer sérieusement les résultats de cette étude dans le cadre de la démarche d'analyse de la pertinence de traitement thermique des MR.

3555 "Cependant, si les chiffres démontrent que l'enfouissement dans un site local est plus avantageux que le traitement thermique, ces chiffres ne quantifient pas la contrainte majeure d'acceptabilité sociale d'un lieu d'enfouissement technique."

Alors ma question, c'est: Pourquoi la Régie n'a pas suivi la recommandation de cette analyse dans les deux (2) rapports et pour quelle raison le rapport de Dessau est traité de façon confidentielle? Le rapport d'INNOVAGRO, je pense, n'a pas été publié sur le site Web du BAPE.

3560

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Le rapport d'INNOVAGRO, bon, c'est une firme de consultants qui a travaillé pour la Régie, je présume?

3565

**PAR M. HUBERT BOURQUE:**

Oui, sur le traitement thermique.

3570

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, d'accord, on va aller voir monsieur Boily à ce sujet!

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

3575

Oui, je vais laisser monsieur Ouellet vous répondre là-dessus si vous voulez!

**PAR M. GUY OUELLET:**

3580

En fait, la Régie est interpellée par bon nombre d'entreprises pour des projets de valorisation énergétique.

Avec la firme INNOVAGRO, nous avons élaboré une matrice graphique nous permettant de pouvoir mieux analyser ces projets-là. Cette matrice considérait entre autres la Politique de gestion de matières résiduelles, c'est-à-dire sous le concept des RRRVE, également du territoire du Lac-Saint-Jean, la caractérisation des matières résiduelles pouvant être des entrants dans les technologies et également aussi, les coûts de ceux-ci.

3585

L'ensemble des projets sont confidentiels, les entreprises, un peu comme vous, nous ont demandé de signer des lettres de confidentialité de leurs projets.

3590

Ces projets-là ont été analysés, déposés au conseil d'administration il y a quelque temps. Par contre, en attente de la politique, c'est-à-dire concernant la valorisation énergétique, nous sommes évidemment préoccupés, parce que les tonnages demandants souvent font appel à des tonnages excédant cinquante mille tonnes (50 000 t) ou variant, et évidemment, notre objectif

3595

premier d'où ils nous sont conviés, c'est le détournement et la valorisation des matières organiques.

3600           Donc dans l'ensemble de ces projets-là de valorisation énergétique, ils sont intéressants, mais nous nous devons de respecter les obligations gouvernementales et également d'attendre une réelle détermination concernant la valorisation énergétique à ce niveau.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3605           D'accord, merci monsieur Ouellet. Avez-vous une seconde question?

**PAR M. HUBERT BOURQUE:**

3610           Oui. Ma seconde question, j'ai des précisions, dépendamment de la réponse à la question principale. À la page 7 de l'étude d'impact, on voit que la déclaration se fait:

3615           "Afin d'orienter les décideurs dans le choix d'un système de collecte et d'une technologie de traitement des matières organiques, la RMR a mandaté en 2010 la firme Dessau pour réaliser une revue des besoins et des options de traitement et de valorisation des matières résiduelles produites sur son territoire.

3620           "Les conclusions de cette étude devraient permettre à l'organisme de sélectionner un modèle adapté aux besoins régionaux et permettre l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale en matière de valorisation des matières organiques."

Est-ce que cette étude va être déposée ou est-ce qu'on maintient la confidentialité?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3625           Bien, elle a été déposée, la Commission n'a pas pris de décision encore.

3630           Mais je vais quand même laisser la parole à monsieur Boily, s'il veut bien nous expliquer les raisons fondamentales qui font qu'ils ont demandé la confidentialité de l'étude en question qui a été réalisée par Dessau.

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

3635           Je dois vous dire que la firme Dessau a été mandatée pour une étude interne et non pas une étude qui devait être divulguée.

C'est pour permettre éventuellement à nos dirigeants de prendre des décisions éclairées, et ça avait rapport beaucoup, on avait là-dedans beaucoup de chiffres et beaucoup d'éléments qu'on ne veut pas qui servent éventuellement à d'autres fins qu'à nos fins internes.

3640 Donc c'est un outil pour nous aider à prendre des décisions et non pas un outil qui devait être divulgué sur la place publique, c'est un outil interne.

3645 En gros, c'est ce qu'on vous demande, de préserver la confidentialité de cette étude-là qui n'a pas été dévoilée pour ces raisons-là, parce qu'on n'a pas fini de prendre des décisions en rapport avec ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3650 Oui, monsieur Francoeur.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3655 Est-ce que dans cette étude, il y a des parties techniques, il y a des parties avec des chiffres, si les chiffres n'étaient pas divulgués, est-ce que le reste de l'étude, la présentation des hypothèses, les avantages généraux ne pourraient pas servir à instruire votre public?

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

3660 Bien, c'est un élément qu'on aura à discuter avec vous, je pense, là-dessus, on vous a fait la demande. Et on dit qu'il y a peut-être des parties de l'étude qui n'ont aucun impact sur le fonctionnement de la Régie des matières résiduelles, ou de divulgations qui pourraient être éventuellement divulguées.

3665 Mais en totalité, on aimerait mieux, pour l'instant, que cette étude-là demeure un outil de travail interne.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3670 Donc entre-temps, avant que la Commission prenne une décision à cet effet, est-ce que ce serait possible, monsieur Boily, de nous faire part, en regardant l'étude, de ce qui peut être divulgué, donc dire, je sais pas, moi, la page 1, OK, il y a pas de problème, au complet, la page 3 au complet, la page 8, oups, seulement à partir du deuxième ou troisième paragraphe?

3675 Donc si vous pouvez nous préparer le document en question et c'est si possible de le déposer demain et à ce moment-là, ça va être plus facile pour la Commission, lorsqu'elle sera de



retour à Québec, de regarder tout ça et de décider de ce qu'on va faire. N'est-ce pas monsieur Francoeur?

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

3680

Oui monsieur le Président, c'est possible de vous faire ça dans les plus brefs délais.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3685

D'accord, merci monsieur Boily.

**PAR M. HUBERT BOURQUE:**

3690

Excusez, monsieur le Président, j'ai deux (2) exemples de municipalités qui ont fait exactement ce que vous demandez.

Premièrement, la municipalité de Metro Vancouver a préparé une étude, une étude qui a été préparée par AECOM, la même firme que monsieur Comeau, en juin 2009, intitulée "Management of Municipal Waste in Metro Vancouver – A Comparative Analysis of Options for Management of Waste After Recycling", et cette étude conclut:

3695

"Based on this financial model and the assumptions made, the scenarios showing the lowest levelized costs are those with waste energy and district heat. These are followed by the two landfill only scenarios."

3700

Alors ce qu'ils ont conclu, eux, c'est que c'était moins cher de faire le traitement thermique que faire l'enfouissement.

Et ensuite, dans un rapport de Metro Vancouver, publié le 24 mai 2012, sur l'incinérateur de Burnaby qui a été construit il y a vingt-cinq (25) ans et que le capital a été payé ou subventionné par les différents niveaux de gouvernement, le coût net à la tonne, après avoir déduit les revenus d'énergie, sont de trente-neuf et vingt-trois la tonne (39,23 \$/t).

3705

Alors on voit des exemples où ces municipalités sont en train de regarder le traitement thermique comme une solution qui est plus avantageuse que l'enfouissement.

3710

Il y a deux (2) municipalités actuellement qui font une demande à P3 Canada, partenariats public-privé Canada, c'est la Ville de Vancouver et aussi la municipalité...

3715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais vous arrêter, parce que là, vous vendez votre salade, je m'excuse, là, mais bon, vous avez le droit, sauf que je me dois de vous arrêter.

3720 Est-ce que vous avez une question précise?

**PAR M. HUBERT BOURQUE:**

3725 Est-ce que la Régie a évalué le potentiel de subventions pour le système de traitement thermique? Il y a des subventions qui sont très importantes, que les municipalités peuvent avoir.

Est-ce que la Municipalité a considéré, la Régie a considéré ce potentiel?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3730 Monsieur Boily.

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

3735 Moi, je pense que ce qui est important de dire là-dedans, c'est qu'on n'a pas – c'est que les éléments que vous amenez, il y a beaucoup de choses, il y a beaucoup d'éléments, d'abord premièrement, la politique gouvernementale ne nous permet pas, au moment où on se parle, d'aller avec le côté thermique.

3740 D'un autre côté, on connaît actuellement toutes les problématiques qui se situent autour de l'énergie au niveau de la vente d'électricité par exemple. On voit un peu partout qu'est-ce qui se passe, on est en surplus électrique, donc les prix ne sont pas là.

3745 Les tonnages non plus. Les tonnages, quand on regarde la politique qu'on a, actuellement on vise cinquante mille tonnes (50 000 t) par année, et d'ici 2020, quarante mille tonnes (40 000 t), et on espère que la récupération et tout ça va nous permettre de descendre encore le nombre de tonnes.

3750 Donc ce qui fait que ce genre de projet là, compte tenu du potentiel du gisement qu'on a, est très peu favorable au niveau financier.

Donc tout ça nous fait que pour l'instant, on est à regarder qu'est-ce qui s'en vient, et il va falloir voir avec tant RECYC-QUÉBEC que le ministère, de quelle façon on va s'aligner dans les années à venir au niveau de la récupération et au niveau de l'enfouissement et tout ça.

3755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boily, quand vous répondez, vous me répondez à moi, si ça vous dérange pas trop!

3760 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Excusez-moi.

3765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ceci étant, je vais aller voir du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs!

3770 Monsieur Savoie, est-ce que vous êtes en accord avec la réponse de monsieur Boily au niveau du thermique?

**PAR M. PATRICE SAVOIE:**

Je vais passer la parole à monsieur Bourret.

3775

**PAR M. MICHEL BOURRET:**

3780 Monsieur le Président, la Politique de gestion des matières résiduelles et le plan d'action n'interdisent pas le volet énergétique. C'est sûr qu'actuellement, c'est considéré comme de l'élimination, au même titre que l'enfouissement, mais on travaille également, ce qui est prévu également dans la politique, à déterminer des critères de valorisation énergétique dont une partie pourrait être considérée comme de la valorisation.

3785 Mais ça reste quand même, pour l'instant, ça reste de l'élimination, les critères sont pas sortis. Donc la politique ne l'interdit pas, s'il y a des projets qui sont déposés, ce sera analysé, c'est au mérite.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3790 Parfait, merci monsieur Bourret.

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

3795 Monsieur le Président, juste peut-être en retour à ce que monsieur Bourret vient de dire!  
C'est que la politique permet, mais après avoir passé par toute la récupération.

3800 La politique nous permet pas, ne permettra pas, je pense, qu'on brûle les cartons ou qu'on  
brûle le bois, qu'on brûle des choses qui sont récupérables, là, il faut s'entendre. Et c'est ça qu'on  
comprend, nous, de la politique.

Et on parle même de sortir les matières putrescibles et d'en faire du compost avant de  
recycler, avant d'enfouir. Donc c'est l'élément, merci monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3805 Merci monsieur Boily. Est-ce que vous êtes d'accord, monsieur Bourret?

**PAR M. MICHEL BOURRET:**

3810 Évidemment, comme je l'ai dit, le thermique ou l'incinération, ça fait partie de l'élimination.  
Donc évidemment, il faut respecter, la politique vise, demande que la hiérarchie des RRRVE, donc  
réduction à la source, récupération, recyclage, valorisation et ultimement, élimination, que ce soit  
respecté.

3815 Donc l'énergétique est à la fin de la chaîne.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3820 Parfait, merci. Monsieur Francoeur.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3825 Monsieur Boily, avec votre expérience de la vie dans la région, avez-vous l'impression que  
les gens accepteraient mieux, disons dans un milieu rural comme ici, d'avoir un incinérateur qui  
crache des fumées, puis là, c'est tout un autre débat qui se fait pas avec un site d'enfouissement,  
là, il faut savoir de quoi il est question et qu'est-ce qu'il y a dans ces fumées-là, la question  
d'acceptabilité sociale dans vos recherches, avez-vous évalué cet aspect?

3830 Est-ce que vous croyez qu'il y aurait une moindre acceptabilité sociale ou plus d'acceptabilité  
sociale pour un incinérateur?

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

3835 Je peux vraiment pas vous répondre là-dessus, on n'a pas fait d'étude spécifique. On n'a pas sondé non plus, parce que le projet n'était pas comme retenu pour l'instant. Donc on n'a pas été plus loin.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3840 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3845 Merci monsieur Boily. Je vous remercie aussi, monsieur Bourque.

---

**JOHANNE BRIDEAU**

3850 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, je vais demander à madame Johanne Brideau s'il vous plaît de s'avancer!

3855 Bonsoir madame Brideau.

**PAR Mme JOHANNE BRIDEAU:**

3860 Bonsoir monsieur le Président. Alors propriétaire d'un lot immédiat, voisin du futur site, j'aurais une petite question à poser!

3865 En mai 2010, il y a eu une réunion municipale à Hébertville-Station que le monde a été montrer leur désaccord, qu'ils en voulaient pas du site de poubelles. Monsieur le maire a dit: S'il y a un citoyen qui s'oppose, un citoyen résident touché qui s'oppose, on va arrêter ça tout de suite, puis ils s'en iront ailleurs!

Alors il y a eu une pétition de signée qui a été déposée à la RMR, à l'Environnement, au gouvernement du Québec, à la municipalité Station et Saint-Bruno, puis il y a rien qui a réagi, puis ça continue.

3870 Alors ma question est: Pourquoi ça continue? Le monde l'ont fait savoir, ils ont eu six cents (600) noms dans Station et Saint-Bruno.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3875 D'accord. Je vais demander à monsieur Boily de répondre à la question, puis après ça, j'irai voir peut-être au niveau des deux (2) municipalités de Saint-Bruno et d'Hébertville-Station, parce que tantôt, ils ont déposé, je pense, avec les documents qui faisaient état de résolutions qui avaient été adoptées par les municipalités respectives.

3880 Mais je vais quand même laisser la parole, dans un premier temps, à monsieur Boily, puis ensuite, j'irai voir auprès des municipalités.

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

3885 Merci monsieur le Président. Donc c'est certain que nous, on fonctionne, nos membres, les propriétaires, ceux qui ont le pouvoir au niveau de la Régie, c'est les trente-six (36) municipalités qui sont nos membres, et on fonctionne avec des résolutions, avec des appuis.

3890 Et au moment où on se parle, on a trente-six (36) municipalités qui sont en faveur de ce site-là. Donc on n'a pas été plus loin dans la recherche de l'acceptabilité sociale, bien qu'on ait, comme je vous disais un peu plus tôt, rencontrer la population. On a fait une dizaine de rencontres d'information de la population et d'Hébertville-Station et de Saint-Bruno.

3895 On les a informés de notre site avec un comité de liaison en plus qui avait été formé pour suivre toutes les démarches.

Et nous, ça nous satisfaisait comme démarches d'acceptabilité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3900 En parlant du comité de liaison, tantôt dans votre présentation en début de soirée, c'était marqué que les réunions avec les citoyens, les membres du comité arrêtaient, je pense, en 2011. Il y a rien eu en 2012 et 2013, il y a aucune réunion du comité des citoyens?

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

3905 Bien, peut-être que vous pouvez y aller, monsieur Ouellet!

**PAR M. GUY OUELLET:**

3910 En fait, l'étude d'impact, l'objectif, c'était de faire le suivi sur la préparation et la réalisation de l'étude d'impact.

3915 Une fois que l'étude d'impact a été réalisée, évidemment ceux-ci ont eu la présentation et on s'est affairé à rencontrer les différents autres groupes, c'est-à-dire économique, social, communautaire.

Donc on a fait dix (10) autres rencontres de ces différents groupes là. Donc on a élargi, si on veut, la présentation de l'étude d'impact pour recevoir l'ensemble des commentaires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3920 D'accord, merci monsieur Ouellet. Madame Gagnon, donc évidemment, madame Brideau a mentionné qu'il y avait eu une pétition qui avait été présentée à votre municipalité.

3925 Ceci étant, il y a eu des discussions au conseil, je présume, parce que pour adopter une résolution, il faut qu'il y ait des discussions, est-ce que le conseil a discuté de la pétition puis qu'en est-il ressorti?

**PAR Mme LINA GAGNON:**

3930 Bon, malheureusement, je pourrais pas répondre à votre question, parce qu'elle est plutôt d'ordre politique. Peut-être que vous pourriez, ou si vous le permettez, on pourrait peut-être poser la question à monsieur le maire s'il est ici.

3935 Moi, je peux pas y répondre, parce que j'assiste pas au conseil municipal, puis c'est vraiment un niveau d'ordre politique.

Mais il y a quand même une résolution qui a été adoptée, puis qui est déposée au dossier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3940 Est-ce que le maire de Hébertville-Station se trouve dans la salle?

Est-ce que vous pourriez vous avancer, monsieur le Maire, ici à l'avant!

3945 Maintenant, pour répondre à la question, je présumais aussi que madame Gagnon ne pouvait répondre à cette question, étant donné que c'est le conseil municipal qui a décidé d'aller de l'avant et de, semblerait-il, de ne pas tenir compte, selon madame Brideau, de la pétition.

3950 Comment ça s'est passé, monsieur le Maire?

**PAR M. RÉAL CÔTÉ:**

3955 Au niveau de la pétition, quand ils nous l'ont déposée, on l'a analysée, puis on l'a analysée quand même assez profondément, puis c'est pas le monde d'Hébertville-Station puis de Saint-Bruno qui a signé en majorité, c'est la région, le monde qui passait. Il y avait des pétitions dans les magasins ici à Saint-Bruno, puis c'est le monde du Saguenay qui signait, du monde d'un peu partout.

3960 Ça fait que nous autres, on a dit que c'était pas important par rapport au monde qui avait signé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3965 Est-ce que c'est la même chose pour la municipalité de Saint-Bruno? Est-ce que le maire de Saint Bruno est ici? Non.

Monsieur Francoeur.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3970 Madame disait tout à l'heure qu'un maire de la région, j'ai pas trop saisi si c'était celui d'Hébertville-Station ou d'ailleurs, avait pris l'engagement que s'il y avait un citoyen qui s'opposait, qu'on le ferait pas. Est-ce que c'était vous qui aviez fait cette déclaration?

3975 **PAR M. RÉAL CÔTÉ:**

3980 Peut-être que ça a été biaisé un peu, la réponse. C'est sûr qu'on avait dit à un moment donné, de l'opposition, quand on dit opposition, il y a s'opposer pour s'opposer, mais les oppositions, il faut que ce soit valable.

À un moment donné, on dit non, mais ça prend des raisons de dire non, puis je pense pas qu'à date, qu'on a eu des raisons majeures pour arrêter le dossier.

3985 Puis c'est régional, puis on n'est pas tout seul là-dedans, on est appuyé par beaucoup de monde. On n'a pas pris une décision comme ça à l'aveuglette, on a pris des conseils de bien des personnes, puis nous autres, ça nous semblait pas majeur. C'est eux autres qui décideront.



**PAR LE COMMISSAIRE:**

3990 Est-ce que ça aurait pu être possible d'envisager de faire un référendum pour connaître vraiment l'opinion de vos commettants?

**PAR M. RÉAL CÔTÉ:**

3995 Bien là, nous autres, on s'est pas posé la question, mais j'imagine que si vous nous l'imposez, on n'aura pas le choix.

4000 Mais de toute façon, nous autres, on avait dit, à un moment donné ça prend un site. Puis là, c'était quand même des terres publiques, puis ça s'y prêtait.

4005 À un moment donné, il y a plusieurs sites qui ont été analysés, c'était un site favorable, c'est pour ça qu'on n'a pas dit non, nous autres, on a dit continuez. C'est sûr que s'il arrive puis qu'il y a de l'opposition valable, ils arrivent avec des raisons majeures, peut-être qu'on se repositionnera, mais à date, on n'a pas eu d'opposition vraiment majeure.

4005 S'opposer et dire, moi, ça me dérange, j'aime pas ça voir ça! Les vents dominants, ça a été analysé, tout a été analysé. Vous avez des rapports d'études qui ont été déposés.

4010 Nous autres, on prend les décisions suite à ça. On n'a pas répondu du jour au lendemain, là. Il y a une marche à suivre, on l'a suivie avec toutes les municipalités puis la RMR.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4015 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

4020 Votre deuxième question, madame Brideau!

**PAR Mme JOHANNE BRIDEAU:**

4025 Je peux tu rajouter un petit...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Aucun commentaire. Vous le ferez dans votre mémoire, madame Brideau.

4030 **PAR Mme JOHANNE BRIDEAU:**

OK. Ma prochaine question, ça concerne les redevances!

4035 Les voisins du futur LET ont été oubliés, ils vont l'entendre, sûrement le voir et sûrement le sentir sur quarante-deux (42) ans et plus. Avoir tout le désagréable, les résidus sur les lots à bois transportés par vent et animal, oiseaux, rats, mouffettes, etc. Tous les désagréments du LET, c'est des voisins limitrophes qui l'ont, et certains des citoyens des rangs avoisinants.

4040 Il serait d'une importance de considérer ma question: Pourquoi vous ne donnez pas la compensation à ceux qui sont vraiment touchés?

Parce que dans toute l'étude d'impact, tout démontre que le village d'Hébertville-Station a rien.

4045 **PAR LE PRÉSIDENT:**

A rien?

4050 **PAR Mme JOHANNE BRIDEAU:**

A rien de conséquence.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4055 Ah, d'accord.

**PAR Mme JOHANNE BRIDEAU:**

4060 A rien de conséquence.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4065 D'accord. Je vais aller voir monsieur Boily et on va voir ce qu'il va nous répondre. Monsieur Boily.

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

4070 Oui monsieur le Président, c'est sûr qu'on a établi, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on avait établi avec les municipalités, on s'est entendu sur une redevance équitable pour les municipalités. C'est sûr qu'on n'a pas le pouvoir comme RMR de répartir ces sommes-là à l'intérieur de la municipalité, et c'est la municipalité qui va décider de quelle façon elle va en faire bénéficier ses citoyens.

4075 Et moi, comme président de la Régie, j'ai aucun pouvoir sur les décisions que les municipalités prendront avec cet argent-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4080 Ceci étant, monsieur Boily, selon madame Brideau, l'étude d'impact mentionne qu'aucune conséquence, aucun impact sur la municipalité d'Hébertville-Station, est-ce que vous pourriez préciser pour les raisons pour lesquelles vous dites qu'il n'a aucun impact ou aucune conséquence sur la municipalité d'Hébertville-Station?

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

4085 Il y a plusieurs études à l'intérieur de l'étude d'impact dont les paysages, les bruits et toutes les problématiques au niveau environnemental, c'est tout inscrit dans notre étude d'impact.

4090 Et ce qu'on dit, c'est que c'est à six kilomètres (6 km) du milieu urbanisé de la ville d'Hébertville-Station, du village d'Hébertville-Station, et que les impacts sont tellement mineurs qu'on n'en retient pas.

4095 Mais je pourrais demander à monsieur Comeau qui a fait l'étude d'impact de dire qu'est-ce qu'il entend par qu'il n'y a pas d'impact majeur.

**PAR M. ROBERT COMEAU:**

4100 Monsieur le Président, en fait, l'étude ne dit pas qu'il n'y a pas d'impact à Saint-Bruno ou à Hébertville-Station.

4105 C'est qu'on a évalué les impacts et on dit, à l'intérieur de l'évaluation que nous avons faite, nous ne relevons pas d'impact majeur d'aucune nature. Il y a des impacts mineurs, il y a des impacts moyens. On dit à quel endroit ces impacts-là vont se faire, mais c'est sûr qu'ils ne se font pas à cinq-six-sept kilomètres (5 km-6 km-7 km) du site, ils se font plus près.

4110 Je pense au bruit où on a un impact faible, et un impact moyen qui touche deux (2) résidences, mais qui sont quand même près du site, dans un rayon peut-être d'un petit peu moins qu'un kilomètre (1 km) et l'autre, à peu près à un kilomètre (1 km), il faudrait les positionner, mais ordre de grandeur.

Donc c'est certain que les impacts ne vont pas, comme je disais, jusqu'à toucher les milieux urbanisés des deux (2) municipalités voisines.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4115 D'accord, merci monsieur Comeau.

Merci madame Brideau, vous pouvez vous réinscrire sans aucun problème.

4120 \_\_\_\_\_  
**MARCO SYLVAIN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4125 Monsieur Charles Harvey s'il vous plaît. Monsieur Harvey n'est pas là, je vais garder son nom pour demain après-midi ou demain soir.

4130 Monsieur Marco Sylvain!

Bonsoir monsieur Sylvain.

**PAR M. MARCO SYLVAIN:**

4135 Bonsoir. Marco Sylvain, citoyen de Larouche, conseiller municipal à Larouche.

Ma première question est très simple! Je voudrais savoir à combien de kilomètres le site est prévu du périmètre urbain de Larouche?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4140 D'accord. Monsieur Boily.

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

4145

À quatre point cinq kilomètres (4,5 km).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4150

D'accord. Votre seconde question!

**PAR M. MARCO SYLVAIN:**

4155

Bien, compte tenu de cette réponse, à aucun endroit je vois que ça a été pris en compte dans les procédures d'évaluation environnementale ou au niveau de l'étude d'impact. On dirait qu'il y a pas d'impact qui peut être de l'autre côté de la ligne administrative de Saint-Bruno.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4160

Monsieur Boily.

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

4165

Monsieur le Président, je vais demander à monsieur Comeau de nous parler de ce dossier-là.

**PAR M. ROBERT COMEAU:**

4170

Dans un premier temps, au niveau des impacts, je reviens à ce que j'ai expliqué voilà quelques minutes, à savoir que les impacts étaient très localisés dans le cas où il y en a, et c'était toujours inférieur à un impact fort. On parle donc d'un impact faible ou d'un impact moyen.

4175

Il y a eu un choix de description de la zone d'étude basé, en fait, sur, on pourrait peut-être, si vous permettez, monsieur le Président, mettre à l'écran la zone d'étude qu'on a.

4180

Comme on peut voir sur la zone d'étude, la zone d'étude se caractérise par le carré rouge qu'on voit ici, et la zone d'étude ne touchait pas non plus Saint-Bruno ni la municipalité, le centre urbain d'Hébertville-Station. On est vraiment dans le périmètre alentour du site où on prévoyait, dès le départ, que les impacts pourraient être ressentis.

Donc c'est pour cette raison-là que Larouche qui se trouve un peu plus haut dans ce coin-ci n'apparaît pas non plus dans la zone d'étude.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4185

Monsieur Francoeur.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4190

S'il y a si peu d'impacts pour Saint-Bruno et Larouche, pourquoi avoir négocié des ententes de compensation? C'est pour les amadouer, pour qu'ils soient d'accord avec le projet, c'est quoi l'idée?

**PAR M. ROBERT COMEAU:**

4195

Je comprends que la question n'est plus pour moi, là!

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

4200

Bien moi, je pense que ce qu'on s'est dit au conseil d'administration et près avoir discuté du dossier, je pense qu'il était important que les trente-six (36) municipalités qui bénéficient d'un site d'enfouissement, même si les impacts sont mineurs, devaient au moins compenser d'une certaine façon les municipalités qui accueillent le site.

4205

On sait que la municipalité d'Hébertville-Station l'accueille réellement sur son territoire, c'est physique, mais par contre, la municipalité de Saint-Bruno accueillait le chemin d'accès qui est à faire, et l'émissaire éventuellement de rejet sur la municipalité de Saint-Bruno.

4210

Donc on s'est dit que ces municipalités-là, pour les impacts mineurs, même s'ils sont mineurs, comme on le faisait avec la municipalité de L'Ascension qu'on avait déjà des ententes de compensation, qu'il était normal que ces municipalités-là soient compensées par, si on veut, les citoyens de l'ensemble des trente-six (36) municipalités qui en bénéficient.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4215

Si je comprends bien, vous répondez un peu à la question de madame en disant que celui qui bénéficie du service doit compenser auprès de ceux qui touchent des nuisances?

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

4220

Oui, c'est ça. Sauf que, comme je vous disais tantôt, nos membres, ce sont les municipalités, et on transige avec des municipalités, donc c'est aux municipalités après à décider

qu'est-ce qu'elles vont faire de cet argent-là et comment elles vont le distribuer et comment elles vont l'utiliser.

4225

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Pour savoir, au fond, si elles doivent compenser auprès des citoyens qui sont les plus touchés?

4230

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

Ça, on n'a pas de pouvoir là-dessus.

4235

**PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est un peu ce que vous dites, c'est leur rôle à eux autres?

4240

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

C'est leur rôle.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4245

C'est pas à vous.

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

C'est ça.

4250

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord, merci.

4255

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Sylvain.

4260

---

**GILLES LACHANCE**

4265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais demander maintenant à monsieur Gilles Lachance s'il vous plaît.

4270 **PAR M. GILLES LACHANCE:**

Bonjour, Gilles Lachance. Je demeure à proximité du site, et je suis membre du comité d'opposition.

4275 Ma première question, pour faire suite à ce qui vient de se discuter, monsieur le maire de Saint-Bruno qui représente le Lac-Saint-Jean-Est à la municipalité, à la Régie des matières résiduelles, est-ce que le maire de Saint-Bruno a voté en faveur de ces dédommagements-là qui viennent octroyer un montant à sa municipalité?

4280 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boily.

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

4285 Monsieur le Président, ça, là-dessus, je peux vous assurer qu'à chaque fois qu'il était question de redevances de la municipalité de Saint-Bruno, monsieur Réjean Bouchard qui est maire de la municipalité de Saint-Bruno s'est retiré des discussions, et c'est inscrit dans tous nos procès-verbaux.

4290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et est-ce la même chose pour le maire d'Hébertville-Station?

4295 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Il ne fait pas partie du conseil d'administration de la Régie des matières résiduelles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4300 Ah OK, c'est beau. Votre seconde question!



**PAR M. GILLES LACHANCE:**

4305 Ma deuxième question, c'est à titre de membre du CLC, le comité de liaison communautaire, on a fait à de nombreuses reprises des suggestions de partage de dédommagements lors de ce comité-là. On a été bien écouté par monsieur Boily, on prend part de vos revendications, on apprend ce soir qu'il n'a plus rien à faire là-dedans, il s'est lavé les mains, le montant est versé aux municipalités.

4310 Comment se fait-il qu'à une époque on avait des bonnes idées, et maintenant, on transfère le dossier à quelqu'un d'autre?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4315 D'accord, monsieur Boily.

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

4320 Ce qu'on a parlé à cette époque-là, et on est toujours dans cet esprit-là, et on a agi énormément en termes d'éléments où on a écouté les gens et on a modifié certaines choses.

4325 Je pense juste au chemin d'accès où les gens du comité, les gens nous ont dit, ce chemin-là passe trop proche des résidences, il va être trop près, il va être vu des citoyens, est-ce que vous pouvez changer ça, et on l'a changé.

Concernant les milieux humides, on en a parlé aussi. Tout ça, on a été, je crois, moi, très très réceptif.

4330 En ce qui a trait à l'argent, bien, vous comprenez qu'on ne pouvait pas redistribuer l'argent à des individus, à moins qu'il y ait des preuves qu'il y ait une perte causée par le site. On s'est entendu avec les propriétaires du chemin, où on va passer le chemin, on a négocié des prix, on s'est entendu de façon de gré à gré avec ces citoyens-là, et il n'y a pas eu de problème, on n'a pas forcé personne, et on les a rémunérés très très bien par rapport à la valeur de leur terrain, ils l'ont accepté.

4335 Je pense que ça va dans le sens qu'on a toujours dit, qu'on voulait pas que personne soit perdant dans ce dossier-là et qu'on voulait compenser dans la mesure du possible les citoyens qui auraient des pertes. Mais ces pertes-là, il faut qu'elles soient prouvées et prouvables.

4340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK d'accord, merci monsieur Boily. Merci monsieur Lachance.

4345

---

**RÉGIS BOUCHARD**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4350 Monsieur Régis Bouchard.

Bonsoir monsieur Bouchard.

**PAR M. RÉGIS BOUCHARD:**

4355

Je suis propriétaire d'un lot boisé à l'est des terrains occupés par le site du premier lot du Canton Kénogami. Là, je suis très bouleversé dans ma question, parce que je ne comprends pas que des terres qui avaient été prêtées aux municipalités d'Hébertville-Station, puis une partie pour Saint-Bruno, explicitement pour de l'approvisionnement en eau et ne leur appartenaient pas, leur appartenaient strictement pour s'approvisionner en eau, en tout cas, je suis bouleversé, aient servi, que ce soit rendu aussi loin!

4360

Ça appartenait, ça, au ministère Terres et Forêts, et puis par un droit de les occuper pour s'approvisionner en eau uniquement, sur le contrat, je l'ai réellement bien vu, et c'est rendu ici à soir, ça, en tout cas, ça me bouleverse quand je vois tout ça!

4365

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais essayer de bien saisir votre question.

4370

Ce que vous faites part, c'est qu'il y a des terrains qui appartenaient, est-ce qu'ils appartiennent encore au ministère, bien à l'époque, c'était Terres et Forêts, maintenant c'est le ministère des Ressources naturelles, je sais pas si vous êtes en mesure, monsieur Gauthier, de répondre à cette question relativement à la propriété des terrains qui à l'époque étaient au Terres et Forêts?

4375

**PAR M. OMER GAUTHIER:**

C'est toujours la propriété des terres du domaine de l'État.

4380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est toujours des terres du domaine de l'État, maintenant, ces terres-là, bien en fait, les deux (2) municipalités l'utilisaient pour s'approvisionner en eau?

4385 **PAR M. OMER GAUTHIER:**

C'est un programme de délégation qui a lieu par une convention de délégation de gestion qui a eu lieu au cours des années quatre-vingt-dix aux différentes MRC. Donc c'était le TPI, des lots intramunicipaux qui ont été délégués pour la gestion au monde municipal, donc ce qui comprend au niveau de la planification forestière et d'usage.

4390

Donc le monde municipal a une autonomie sur ces terres-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4395

Maintenant que les municipalités, les trois (3) municipalités, incluant celle de Larouche, se sont trouvé un approvisionnement en eau souterraine avec un château d'eau qui a été construit, donc les deux (2) réservoirs, en fait les deux (2) lacs qui servaient d'alimentation à l'époque, à Larouche et à Hébertville-Station, ne sont plus utilisés.

4400

On dit, la MRC nous a mentionné tantôt qu'elle gardait encore les ouvrages de retenue pour protéger, en fait alimenter les milieux humides, pour préserver les milieux humides.

4405

Est-ce que c'est encore vrai? En fait, ce que je veux savoir, est-ce que le contrat continue ad vitam aeternam, ça peut avoir un effet restrictif à un certain moment donné?

**PAR M. OMER GAUTHIER:**

4410

Monsieur le Président, je peux pas répondre à cette question-là, j'ai pas l'historique en termes d'évolution à ce niveau-là. Je sais pas si la MRC peut répondre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4415

Oui madame Audet.

**PAR Mme NATHALIE AUDET:**

Oui, je pense bien comprendre, la délégation sur les terres publiques intramunicipales, je pense pas qu'on parle de ces lots-là.

4420 Ce que monsieur amène, je pense que monsieur parle des deux (2) lots qui sont du côté de Saint-Bruno, avec les réservoirs d'aqueduc qui servaient aux municipalités, qui sont pas sous délégation. Ce sont pas des terres du domaine de l'État.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4425 Est-ce que c'est ça?

**PAR M. RÉGIS BOUCHARD:**

4430 Non, non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4435 C'est parce qu'on essaie de comprendre pour vous aider!

**PAR M. RÉGIS BOUCHARD:**

Je suis tout mêlé aussi, moi. Je vous l'ai dit tantôt, je suis bouleversé.

4440 Pour moi, toutes les terres en question ont été prêtées à Hébertville-Station et Saint-Bruno en approvisionnement d'eau, strictement pour ça. Elles ont jamais été vendues, elles ont été prêtées pour l'utilisation pour de l'eau d'aqueduc de ces municipalités-là.

4445 Puis s'il y avait d'autre chose à faire pour les municipalités, il fallait absolument qu'ils demandent à Terres et Forêts pour faire quoi que ce soit avec ces lots-là.

Ça fait que comment expliquer que c'est rendu là, sans que cette présomption-là déborde, aurait dû se faire? C'est là que moi, je suis complètement à l'envers.

4450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui monsieur Francoeur.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4455 Je vais essayer de comprendre une chose bien précise dans votre question.

Vous, vous semblez avoir vu un contrat ou un document qui dit que ces lots ont été prêtés pour une fin précise, l'eau, pas pour autre chose?

4460 **PAR M. RÉGIS BOUCHARD:**

Oui.

4465 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Quel document vous avez vu, quand est-ce que vous avez vu ça?

**PAR M. RÉGIS BOUCHARD:**

4470 J'ai vu ça au mois de décembre dernier.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et où est-ce que vous avez vu ce document?

4475

**PAR M. RÉGIS BOUCHARD:**

Je suis allé le chercher au bureau d'enregistrement à Alma.

4480 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et ça, c'est des lots intramunicipaux qui ont été prêtés par Québec à la municipalité ou à la MRC, savez-vous?

4485 **PAR M. RÉGIS BOUCHARD:**

À la municipalité.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4490

À la municipalité, laquelle, Hébertville-Station, Saint-Bruno?

**PAR M. RÉGIS BOUCHARD:**

4495 Moi, celle que j'ai vue, c'est Hébertville-Station.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Puis ça couvre une partie du site ou le lot voisin?

4500 **PAR M. RÉGIS BOUCHARD:**

Tous ces lots-là, tous les lots qui ont de la dépendance d'aqueduc d'Hébertville-Station du temps.

4505 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Moi, j'aimerais poser la question au ministère ou à la municipalité! Est-ce qu'on peut les sortir, ces contrats, pour voir si effectivement, il y avait une seule fin et qu'on s'en arroe d'autres ou si la convention passée avec le ministère vous laissait une liberté totale de faire ce que vous vouliez sur ces lots-là? C'est la question précise de monsieur.

4510

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, je pense que monsieur Lusinchi avait une réponse à ça.

4515

**PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

J'ai l'impression qu'on parle pas des mêmes lots.

4520

Les deux (2) lots qui accueillent le réservoir d'eau potable de la municipalité qui est transformé avec un château, alors les deux (2) lots dans lesquels on puisait l'eau, c'est deux (2) lots qui sont sur le territoire de Saint-Bruno, qui vient récemment d'être rénové au niveau du cadastre, et la municipalité a dû sortir tous les titres de propriété, toutes les lettres patentes concernant les réservoirs d'eau, il n'y a pas seulement que deux (2) lacs d'eau, ça couvre tout le secteur du Rang 9, alors je vais monter au lac Lachance et je vais monter au lac du Bassin D de l'autre côté de la route 170, tous ces plans d'eau là servaient au système d'alimentation auparavant.

4525

Effectivement, je vous dirais, avec la rénovation cadastrale, tous les titres de propriété ont été ressortis, identifiés et effectivement, il y a un lot qui appartient à la municipalité d'Hébertville-Station et il y a un lot qui appartient à la municipalité de Saint-Bruno, titres de propriété, rénovation cadastrale à l'appui faite assez récemment, là, dans le cadre de la rénovation cadastrale.

4530

Mais comme je vous dirais, c'est deux (2) lots qui se trouvent à deux (2) lots du site d'enfouissement ou à, somme toute, un kilomètre (1 km).

4535

C'est pas des lots inclus dans les territoires publics intramunicipaux. C'est bien sur le territoire municipalisé de Saint-Bruno.

4540 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et ces lots-là vous appartiennent en propre, donc vous pouvez en faire ce que vous voulez?

4545 **PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

Oui. Il y a des règles à suivre, quand ces équipements-là ou ces terrains-là servaient au domaine public pour des fins publiques, alors la municipalité, depuis quelques années qu'on étudie le projet, le nouveau projet d'eau potable, ça a amené à regarder, bien, le changement de vocation de ces secteurs.

4550

Alors effectivement, dans ce que dit monsieur, il y a une partie de très plausible, les équipements qui servent pour des fins publiques à de l'eau potable, on ne peut pas en disposer de n'importe quelle façon. Il y a des règles à suivre, ça a été documenté, ça, largement.

4555

Et aujourd'hui, au niveau du cadastre, quand vous pointez les numéros de lots qui visent les deux (2) lacs, vous avez les titres de propriété qui s'y rattachent et à ma connaissance et avec une assez bonne certitude, je pourrais dire qu'il y a un lot avec un lac identifié à Hébertville-Station et un lot avec un lac à Saint-Bruno.

4560

Puis c'est bien à côté du site du LET.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et la route ne touche pas à ça, ni la route, ni le site ne touche à ça, à ces lots-là?

4565

**PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

De quelle route?

4570

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Bien, le chemin d'accès.

**PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

4575

Ah, le chemin d'accès! Bien, il est pas construit, là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4580 Mais il serait de ce côté-là?

**PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

4585 Oui, il va passer à soixante-cinq mètres (65 m) de ces lacs-là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais pas sur les lots en question?

4590 **PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4595 Sur ces lots-là?

**PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

4600 Bien, je comprends la question, le chemin d'accès au LET va passer de la route régionale, va passer sur ces deux (2) lots-là avant d'arriver aux deux (2) lots du site d'enfouissement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4605 Bon d'accord.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4610 Est-ce que c'est possible pour vous de nous déposer les documents en question en termes de titres de propriété, s'il vous plaît?

**PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

4615 Oui, on dispose d'un plan avec une description technique qui a été faite au moment de la rénovation cadastrale, avec l'identification des titres de propriété.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, on apprécierait.

4620

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et selon vous, sur ces lots-là, vous n'êtes pas limité au seul usage de prendre de l'eau, vous avez maintenant la possibilité d'en faire tous les usages publics que vous voulez?

4625

**PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

Pour ce faire, on a une démarche d'une douzaine de pages rédigée par les procureurs, alors comment transformer la vocation d'immeuble du domaine public pour des fins publiques en immeuble du domaine public pour des fins privées!

4630

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc vous avez pris un avis juridique là-dessus pour savoir si vous pouviez ou non faire cette conversion?

4635

**PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

Oui. Ce qu'il faut également souligner, c'est qu'il y a des barrages sur ces lacs-là, ces barrages-là sont visés par le Centre d'expertise hydrique du Québec qui nous demande de faire des devoirs ou pour les démolir ou pour les entretenir.

4640

Alors même le Centre d'expertise hydrique nous en donne une paternité qui nous rend mal à l'aise.

4645

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Bien, c'est ce que j'allais vous poser comme question, parce qu'effectivement, la Loi sur la sécurité des barrages, si vous êtes propriétaire du lot, vous oblige à les entretenir puis à les garder sécuritaires.

4650

**PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

Oui, ou de les démolir. Et comme je vous dis, ça fait partie, quand on regarde le tout, ça fait partie d'une bonne problématique pour des petites municipalités, d'avoir cinq (5) à six (6) barrages à régler.

4655

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4660 Mais si vos avocats vous disent que vous avez droit de changer la vocation du lot, est-ce que vous avez vérifié auprès du ministère s'il est d'accord avec votre vision?

**PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

4665 Oui, on a eu, bien, on a eu certaines rencontres avec le ministère à savoir pour évaluer les façons de transformer ou de démolir ou d'entretenir, en somme, les coûts et les preuves, et la façon d'adresser de tel projet. Parce qu'actuellement, ces infrastructures-là ont été faites dans les années, il y a plus de chemin autrement que des quatre-roues qui longent des décharges de ces cours d'eau là.

4670 Je vois ici des collègues qui nous ont accompagnés, du ministère de l'Environnement, pour étudier des façons de procéder.

4675 Alors oui, les procureurs ont identifié les démarches légales par rapport au pouvoir, et nous, comme municipalité, avons entrepris nos devoirs ou pour maintenir ou pour démolir selon notre capacité d'adresser des projets qui vont rencontrer aussi les exigences de l'Environnement et du Centre d'expertise hydrique.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4680 Mais je ne parlais pas seulement du barrage, je voulais savoir, le fait que ça vous a été prêté pour des fins publiques, puis que là, ça va constituer un changement de vocation, je pense notamment à la route d'accès, pas au barrage, ce changement de vocation, est-ce que le ministère qui vous l'avait prêté pour des fins publiques, est toujours d'accord que vous avez cette marge de manœuvre pour changer la vocation de ces lots?

4685 C'est la question fondamentale que vous pose monsieur.

**PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

4690 Oui, et nous avons adopté des résolutions dans le sens de l'avis de procureurs.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4695 Est-ce qu'on peut voir l'avis de vos procureurs?

**PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

Oui, il est disponible. Bien, il est disponible! Vous l'avez pas...

4700 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous pourriez nous le fournir?

4705 **PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

Oui, on pourrait le fournir.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4710 C'est pertinent?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4715 Oui, c'est pertinent, et c'est pertinent aussi, toutes vos résolutions qui ont été envoyées au ministère relativement à cet aspect. Ça aussi, c'est pertinent.

**PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

4720 Elles sont déjà déposées, ces résolutions-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4725 Parfait. Maintenant, je vais aller voir du côté de monsieur Savoie, je sais que vos copains du domaine hydrique sont ici présents, est-ce qu'ils pourraient s'avancer pour nous expliquer un peu la démarche qu'ils ont entreprise avec la municipalité de Saint-Bruno?

**PAR M. MARTIN LAMONTAGNE:**

4730 Bonjour, Martin Lamontagne, ingénieur à la Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Je travaille pas au Centre d'expertise hydrique. C'est une entité qui relève du ministère dont les bureaux sont à Québec.

4735 Effectivement, nous, à la Direction régionale, on a effectué une visite en compagnie des représentants de la municipalité de Saint-Bruno au mois de novembre dernier.

4740 Le but de la visite était principalement d'aller voir les cinq (5) barrages en question et essayer de, parce que la municipalité actuellement avait une décision à prendre, parce qu'elle est forcée par le Centre d'expertise hydrique du Québec à prendre une décision, à savoir si elle doit rénover ces barrages-là ou les démolir.

Et la question qu'elle posait, c'est si on doit les démolir, quelles vont être les exigences environnementales qui vont être associées à cette démolition-là!

4745 Donc c'est un peu une première rencontre de travail qui visait à aller visiter les ouvrages, puis essayer de voir quels seraient les impacts environnementaux si on procédait à une démolition.

Donc c'est un petit peu ça le but de la rencontre du mois de novembre dernier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4750 Donc il y a rien qui a été fait pour aller plus loin, n'est-ce pas?

**PAR M. MARTIN LAMONTAGNE:**

4755 Non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4760 À ce moment-là, je vais revenir à vous, monsieur Lusinchi!

Est-ce que vous avez une carte où on peut voir ces deux (2) lacs puis les barrages en question?

**PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

4765 Oui, sur les cartes présentées sur le site à l'étude.

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

4770 On les a, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4775 Très bien, parfait. Maintenant, juste avant d'aller vous voir, là, vous me parlez que vous savez pas quoi faire avec les barrages.

Tantôt, la Régie nous a dit, bien nous, on va les garder. Donc est-ce que ça veut dire que vous allez vendre ça à la Régie pour un dollar (1 \$)? Vous allez les donner parce que vous êtes vraiment très gentils?

4780 **PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

Regardez, actuellement, comme on le souligne, on est dans les recherches de pistes de solution.

4785 Oui, on sait qu'on a un changement de vocation à adresser. À l'heure actuelle, il y a pas de position qui a été prise, si c'est le maintien ou si c'est la démolition.

Après avoir eu des bonnes discussions avec l'Environnement, nos ingénieurs ont commencé à produire des coûts de démolition qui apparaissent plus élevés que les coûts de maintien.

4790 Maintenant, ce qu'il faut regarder, c'est sur les coûts de maintien, les responsabilités qui vont être associées.

4795 Alors oui, on a parlé avec la Régie des matières résiduelles et la municipalité d'Hébertville-Station, pour voir comment réutiliser ou comment affecter ces secteurs-là.

Alors l'idée, c'est d'essayer de conserver les secteurs, de ne pas démolir, parce que les coûts sont plus importants en démolition. Alors d'essayer de trouver une façon où on est capable de maintenir ces lacs-là, et dans une perspective aussi de compensation de milieux humides.

4800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci. Je vais aller voir du côté de monsieur Boily!

4805 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Effectivement, ce qu'on dit, il y a deux (2) lots. Ces deux (2) lots-là, disons sur la carte, on pourrait les retrouver.

4810 **PAR M. ROBERT COMEAU:**

Ici, il manque une ligne pour séparer les deux (2) lots.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4815

Je vais vous interrompre, parce qu'ici, dans une transcription, ça dit rien. Si vous pouviez préciser, ça va être plus intéressant pour le monde qui va lire.

**PAR M. ROBERT COMEAU:**

4820

D'accord. Vous avez les deux (2) lacs qui servaient à l'approvisionnement d'eau, donc un lac qui se trouve plus au nord et un lac qui est, ça va de soi, plus au sud.

4825

Entre ces deux (2) lacs-là se trouve une ligne de séparation de lot. Ce que j'en ai compris, c'est qu'initialement, c'était un lot commun, et lors de la révision cadastrale, ça a été comme reséparé en deux (2), redivisé. Et c'est pour ça qu'on les voit pas.

4830

Et vous avez, à partir de la route 170, le chemin d'accès qui, comme le disait tantôt le représentant de la municipalité de Saint-Bruno, vient passer à l'extrémité ouest des deux (2) lacs, à une distance des deux (2) barrages; les barrages, on les voit ici sur la carte, par les deux (2) bornes noires.

4835

Donc oui, le chemin d'accès passe sur ces deux (2) là pour, par la suite, rentrer dans le TPI qui se trouve au sud des deux (2) lots et rejoint le site d'enfouissement projeté.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, ceci étant, est-ce que vous avez l'intention de récupérer les deux (2) barrages?

4840

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

4845

Et pour poursuivre dans la même veine de monsieur Comeau, la RMR a transigé, a une entente avec la municipalité pour le lot d'Hébertville-Station, parce que vous comprenez que celui du sud, c'est un lot qui appartient à Hébertville-Station, celui du nord appartient à la municipalité de Saint-Bruno.

4850

En ce qui concerne Hébertville-Station, on a une entente avec la municipalité pour acquérir ce lot-là, et c'est pour ça que dans notre étude d'impact, on veut maintenir le barrage, donc maintenir tous les milieux humides en compensation éventuelle avec bien sûr l'accord du ministère de l'Environnement, pour la compensation des milieux humides qu'on va détruire d'une certaine façon en faisant le site.

4855 Et aussi, le but visé par l'acquisition de ce lot-là, vous voyez, c'est d'avoir une zone tampon supplémentaire, et d'éloigner, si on veut, le plus possible, les inconvénients, et que le chemin passe effectivement sur notre terrain en partie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4860 D'accord, merci monsieur Boily.

Votre seconde question?

**PAR M. RÉGIS BOUCHARD:**

4865 Je pensais jamais que la première allait aussi large que ça!

4870 Mais des réponses qui sont arrivées correspondent pas à ce que j'affirme, moi, tenant compte que à les montrer sur le plan où est mon lot exactement et où il y a une partie de mon lot – mon lot est ici, moi, à la limite, OK!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous êtes dans Larouche?

4875 **PAR M. RÉGIS BOUCHARD:**

4880 Dans Larouche, du côté est. Il y en a une partie de mon lot qui a été amputée avant que je l'aie, qui a été remise en utilisation à la municipalité d'Hébertville-Station pour l'approvisionnement du fameux lac en question.

Et deux (2) de mes cousins ont une continuité de lot avec moi, qu'eux autres aussi en ont une partie qui a été allouée à Hébertville-Station pour l'approvisionnement en eau, parce que c'était la dépendance de ce lac-là.

4885 Ce que j'ai vu dans le contrat, ces terrains-là ont été vendus, et puis ce que j'ai vu dans le contrat, c'est que le ministère avait allégué, pour ces lots-là à nous autres, les parties des miens avaient été alléguées à la municipalité d'Hébertville-Station pour de l'approvisionnement d'eau, puis strictement pour ça, ils avaient pas le droit de faire d'autre chose que ça.

4890 Je présume que c'est la même affaire pou les parties où est le site, parce que ça, ceux-là, je les ai pas vus. Moi, j'ai vu les miens.

C'est ça ma question, puis c'est ça mon allégation.

4895 Si j'y vas avec ma deuxième question, oui!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. C'est votre deuxième question aussi, monsieur Lusinchi veut répondre?

4900

**PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

Je me suis permis de ressortir la carte en question, la description technique.

4905

Si vous voulez, je peux citer les numéros de lots au niveau de l'information cadastrale avec les numéros d'enregistrement ou autre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4910

Juste avant que vous citiez ça, pour fins des transcriptions, c'est la figure numéro 2, mais c'est dans quel document? Est-ce que c'est dans le PR3.1, en fait dans le rapport principal ou dans un autre document?

**PAR M. ROBERT COMEAU:**

4915

En fait, c'est la figure 2 foresterie qu'on retrouve dans le rapport d'AECOM mars 2013 qui est le tout dernier document.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4920

Donc 8.7.1.

**PAR M. RÉGIS BOUCHARD:**

4925

Mon autre question, c'est simple...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4930

Attendez, monsieur Lusinchi a pas répondu!



**PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

Monsieur le Président, alors je comprends que c'est utile que je cite les numéros de lots avec les numéros d'inscription?

4935

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Exact.

4940

**PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

Alors le lot d'Hébertville-Station, on voit que c'est le lot 4 467 189, et le propriétaire est le village d'Hébertville-Station par lettres patentes.

4945

Tandis que le lot de Saint-Bruno, c'est le lot 4 467 192, propriétaire, municipalité de Saint-Bruno, numéro d'inscription 44705.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4950

Et le lot de monsieur?

**PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

4955

J'oserais vous dire, je n'ai qu'une description technique pour les secteurs, les lots qui nous concernent municipalement. Je vois que les autres lots sont dans l'autre circonscription foncière.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4960

Parfait, merci monsieur Lusinchi.

Donc une dernière question, monsieur Bouchard!

**PAR M. RÉGIS BOUCHARD:**

4965

La distance du site versus mon lot, s'il vous plaît, la plus précise possible?

**PAR M. LUCIEN BOILY:**

4970

Monsieur Comeau.

**PAR M. ROBERT COMEAU:**

Je fais remarquer que la zone pointillée qu'on voit tout le tour ici est à un kilomètre (1 km) du site d'enfouissement.

4975

La figure présente la légende où on voit que c'est environ quatre cents mètres (400 m) pour à peu près l'équivalent d'un pouce (1 po), donc je vous dirais qu'on est à peu près à un kilomètre (1 km), un kilomètre deux cents (1,200 km), un kilomètre deux cent cinquante (1,250 km) peut-être, là.

4980

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Comeau. Merci monsieur Bouchard.

4985

Écoutez, il est déjà onze heures moins cinq (11 h -05), nous allons arrêter pour ce soir, nous allons continuer demain après-midi.

Les personnes qui se sont inscrites, que je n'ai pas encore appelées, auront toujours la priorité. Donc demain après-midi, je vais commencer par madame Émélie Brideau, puis ensuite avec monsieur Bernard Gobeil ainsi de suite.

4990

Si les personnes ne sont pas présentes demain après-midi, demain soir je vais encore recommencer avec ces personnes-là. Donc elles ont toujours la priorité sur ceux qui se réinscrivent.

4995

Je vous remercie pour être venus ce soir et bonne fin de soirée.

5000

\_\_\_\_\_

SÉANCE AJOURNÉE AU 24 AVRIL 2013 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

\_\_\_\_\_

5005

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifiée sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.